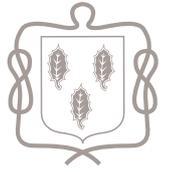


Vivons ARCHAMPS

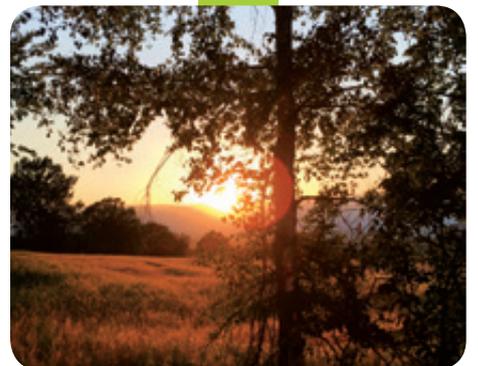


n°3



BULLETIN MUNICIPAL ARCHAMPS

Bilan de mi-mandat



Sommaire

| | |
|------------------------------------|------|
| Edito du Maire | p 03 |
| Aménagement du chef-lieu | p 04 |
| Urbanisme..... | p 09 |
| Bâtiment..... | p 14 |
| Mobilité | p 16 |
| Voirie | p 18 |
| Economie | p 20 |
| Enfance..... | p 24 |
| Jeunesse..... | p 25 |
| Santé et social..... | p 26 |
| Culture et animations locales..... | p 28 |
| Développement durable..... | p 31 |
| Le mot des associations | p 38 |
| Etat civil et infos patiques..... | p 46 |





Edito

Mi-parcours ! Ce bulletin annuel est le troisième de notre équipe municipale : il constitue le bilan à mi-parcours d'une action débutée en 2014, dont la finalité était de **faire vivre Archamps**. Et trois ans plus tard, vous constaterez, en lisant ces quelques pages, que l'objectif a été en grande partie atteint.



Nos engagements (que vous reconnaîtrez dans les petits encadrés jalonnant ce cahier) ont, pour la plupart, été tenus. Les commissions se sont ouvertes et mises au travail, des groupes action-projet thématiques ont été créés, la mairie a été restructurée autour d'une nouvelle directrice, de nouveaux services - notamment un service dédié au développement durable -, et de nouveaux agents. Le programme a été appliqué !

Vous jugerez vous-même, en constatant que la palette des actions réalisées et des réformes législatives ou gouvernementales assumées est très large. Nous vous en avons d'ailleurs déjà rendu compte à travers 43 réunions de conseil municipal, intégralement enregistrées, 35 feuilles d'informations mensuelles, des actualités sur notre site internet, des discussions sur le forum d'Archamps, des dizaines de parutions dans la presse locale et régionale et de nombreuses réunions publiques, notamment à propos de la révision du plan local d'urbanisme, du projet d'aménagement du chef-lieu et de la construction d'une nouvelle école au centre du village.

En trois ans, il s'est passé beaucoup de choses à Archamps. Des dossiers difficiles ont été traités: le renouvellement de la délégation de service public de l'auberge communale, la fermeture administrative de la galerie Alliance, la gestion d'un glissement de terrain à Blecheins ou encore la gestion des gens du voyage. Des réformes nationales, pas toujours bien comprises, ont dû être mises en place : le changement des rythmes scolaires et l'organisation des temps d'activités périscolaires, la majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non bâtis, l'application de la loi SRU (entraînant notamment une multiplication des constructions sur des surfaces réduites) ou l'application de la loi NOTRE (impliquant notamment un changement de gouvernance sur la Technopole).

Mais nous avons surtout eu la chance, avec le soutien et l'enthousiasme de toutes les forces vives d'Archamps, de pouvoir accompagner ou réaliser de beaux projets : la réouverture de la station de ski du Salève, la création de jardins partagés, la réouverture des chemins ruraux, l'installation de bancs publics, la mise en place d'un système d'autostop organisé (Rezopouce), le soutien à l'achat de vélos électriques, l'engagement d'une police pluri-communale et bientôt l'accueil d'une pharmacie au centre du village.

D'autres grands projets sont prêts à éclore, notamment : la nouvelle école, la boulangerie, le skate-park, la maison des associations, l'extinction expérimentale de l'éclairage public de nuit, l'aménagement de la RD 18 ou encore les nouveaux locaux techniques, mais il nous faut encore un petit peu de temps : nous ne sommes qu'à mi-parcours. Bonne lecture !

Archamps, le 12 septembre 2017

Le Maire, Xavier Pin

Directeur de la publication :

Monsieur le Maire

Rédaction :

Mairie d'Archamps 04 50 43 62 18

Crédits photos :

Mairie, associations, AdobeStock

Réalisation :

Imprimerie Edition Plancher

Avec la collaboration des
commissions municipales



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.

PEFC™
10-31-1561

pefc-france.org

Aménagement du chef-lieu

Nos engagements 2014



La municipalité œuvre au quotidien pour que le cœur du village continue à battre autour de l'Église, l'École et la Mairie.

- ✓ ÉTUDIER L'ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE.
- ✓ ÉVALUER LES BESOINS DE LA POPULATION ET VOUS SOUMETTRE DES PROJETS D'IMPLANTATION.
- ✓ VOUS INFORMER DES ACTIONS DE LA COMMUNE.
- ✓ DÉMARCHER UN MÉDECIN ET IDENTIFIER UN LOCAL POUR SON INSTALLATION.



Divers aménagements ont été réalisés pour entretenir, sécuriser et embellir ce lieu de vie.

Vous avez pu constater notamment la pose d'un panneau lumineux devant les anciennes écoles pour mieux vous informer, d'une chicane route de Vovray, d'un radar pédagogique et de barrières de protection devant l'école, d'un filet pare-ballon le long du « stade », d'une aire de tri sélectif aux Pommeraies, de la réfection de trottoirs et de canalisations à Blécheins... et la liste n'est pas exhaustive !

Beaucoup d'autres actions, petites ou grandes, moins visibles ont été menées. Elles nécessitent beaucoup d'énergie et de travail mais vous facilitent la vie au quotidien et c'est ce qui compte !

Cabinet médical et pharmacie

Certaines zones sont concernées par le phénomène de désertification médicale. C'est le cas quand il y a une pénurie de professionnels de santé et que les habitants n'ont plus facilement accès aux soins de première nécessité.

Pour lutter contre ce fléau, les élus ont décidé en 2015 d'améliorer l'offre de professionnels de santé dans le village comme plus globalement l'offre de commerces.

Le premier commerce qui verra le jour à Archamps est une pharmacie en décembre 2017.

C'est une personne privée qui a déposé le permis de construire accepté par la mairie et qui gère les travaux.

Cependant c'est l'Agence Régionale de Santé qui valide l'autorisation d'ouverture ainsi que le lieu d'implantation.

La pharmacie devait être implantée initialement dans la Zone de la Capitale et les élus sont très heureux qu'elle soit finalement construite au centre du Chef-Lieu en face de la mairie.

Deux espaces accolés sont disponibles pour accueillir d'autres professionnels médicaux et paramédicaux.

Ce projet n'est qu'un début car toute l'équipe municipale espère vous annoncer encore d'autres ouvertures de commerces de proximité !

Boulangerie

Habitants d'Archamps, nous rêvons tous d'une boulangerie au cœur du village !

La municipalité réfléchit quant au lieu d'implantation du futur commerce : flux véhiculés, évolution de la population, équipements publics environnants, dimensions des locaux publics envisageables pour l'installation du projet, autant de données qui ont été recoupées. Finalement, le choix s'est tourné vers les bâtiments des anciennes écoles situés en plein cœur du village, entre le futur groupe scolaire en cours de projet, la future maison des associations, l'église, le terrain de sports extérieur, et à proximité immédiate du parking du Monument aux Morts. Plus précisément, c'est le rez-de-chaussée du bâtiment longeant la route de Blécheins qui est visé : sa superficie et son agencement intérieur sont adéquats pour l'installation d'un fournil et d'une salle dédiée à la vente des produits.

Afin d'asseoir l'intérêt du projet pour la population locale, la municipalité a fait réaliser une étude de faisabilité par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en mai 2017. Pour compléter cette étude de faisabilité et mieux connaître vos attentes, un questionnaire à l'attention des citoyens a été proposé. Les quelques centaines de réponses (informatiques et manuscrites confondues), comme l'étude de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, sont unanimes quant à la nécessité et la théorique réussite du projet tel que présenté au-dessus.

Nous vous tiendrons informés de la suite très prochainement.

Terrain multisports

De quoi faire du sport à Archamps !

Les plus jeunes de la Commune ont évoqué l'intérêt d'avoir un terrain extérieur multisports. Ce projet a été voté au budget communal 2017 : implanté sur l'actuel terrain de football en face du groupe scolaire Raymond FONTAINE, ce terrain de football, basket, et autres jeux de ballon, avec ses anneaux de course, viendrait compléter les infrastructures du village. Il pourra servir autant durant les temps scolaires qu'après les classes, aux jeunes et aux moins jeunes !

Le Conseil Municipal de la Jeunesse a aussi traduit l'idée de plusieurs de nos plus jeunes concitoyens : avoir un skate-park à Archamps. La municipalité étudie la proposition, et réfléchit au lieu qui pourrait s'avérer le plus intéressant pour accueillir cette structure.

Cimetière

La Commune a contacté en 2016 le cabinet Uguet basé à Fillinges, pour lui commander une étude de faisabilité concernant l'aménagement et l'agrandissement du cimetière. En effet, il est vétuste et manque à présent de surface. Il est nécessaire de le rénover et de le mettre aux normes comme tout nouveau cimetière.

Afin de l'agrandir, la Commune envisage d'utiliser le terrain qui le jouxte et dont elle est propriétaire. Cependant de nombreuses démarches administratives fastidieuses sont nécessaires et en cours actuellement.



Crédit Photo : Atelier Catherine Boidevaix Architecte.



Nouvelle école

Depuis 2014, nous vous avons présenté lors de deux réunions publiques notre vision d'aménagement du chef-lieu.

Projet phare du mandat, la construction d'un nouveau groupe scolaire au cœur du chef-lieu prend forme. En effet, à partir de janvier 2017, un groupe de travail pluridisciplinaire composé à la fois d'utilisateurs quotidiens du groupe scolaire actuel, de représentants de parents d'élèves, de techniciens du bâtiment, de l'aménagement, ou encore de la mobilité à l'échelle de

Nos engagements 2014



- ✓ VOUS CONSULTER SUR TOUS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT
- ✓ MAINTENIR L'ÉCOLE AU CENTRE DU VILLAGE
- ✓ CRÉER UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE ET UN LOCAL POUR LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

la Commune, a pleinement contribué à l'élaboration du programme de la future infrastructure. A partir des éléments évoqués par les membres du groupe de travail, la municipalité, accompagnée d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, a pu établir un programme technique détaillant tous les besoins requis (nombre et équipements des classes, salle de motricité/salle de sport, cantine, intégration aux activités du chef-lieu, ...). C'est ce programme qui a été remis à trois équipes de Maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire un groupe de professionnels entourant l'Architecte, choisies parmi 57 équipes candidates. Ces trois équipes ont alors eu deux mois pour travailler chacune sur leur projet de groupe scolaire. Toujours dans un esprit collaboratif, la décision du Conseil municipal concernant le projet retenu a été précédée de l'analyse du même groupe de travail ayant participé à l'élaboration du programme qui a rendu son avis sur les trois projets proposés par les équipes de Maîtrise d'Œuvre. C'est finalement l'équipe de l'Atelier Catherine BOIDEVAIX Architecte (Alex, 74) qui a été retenue lors du Conseil municipal de juillet 2017 pour la construction du nouveau groupe scolaire.



Le futur groupe scolaire d'Archamps en quelques données :

- 12 classes (extensibles à 14) : 5 (+ 1 extension possible) classes maternelles, et 7 (+ 1 extension possible) classes élémentaires
- Des ateliers pédagogiques indépendants des salles de classes pour les élémentaires
- 1 salle de garderie commune aux maternelles et élémentaires
- 1 salle de motricité pour les maternelles, faisant office de salle de sport pour les élémentaires, et les associations sportives locales en dehors des heures scolaires
- 1 réfectoire pour les maternelles, et 1 pour les élémentaires pour un seul service le midi
- 2 cours de récréation
- Des toits végétalisés
- Qualité énergétique et paysagère du bâtiment
- Emprise au sol du groupe scolaire (bâtiments + cours) : environ 5 500 m²
- Des abris vélos, trotinettes, ...
- Plusieurs chemins d'accès piétons / cyclables depuis les parkings municipaux existants
- Ossature du bâtiment issue de scieries locales, couplée de béton

Maintenant que l'Architecte et son équipe ont été choisis, ils vont continuer à travailler sur le projet afin que celui-ci réponde au mieux aux exigences du programme. Au jour d'aujourd'hui, il est prévu que les travaux débutent en mai 2018 pour une durée d'environ 15 mois, et ainsi rendre opérationnelle l'infrastructure pour la rentrée scolaire 2019.

Comme exposé en réunion publique, Archamps accueille diverses associations : école de musique pluri-communale ABC, associations, Relai d'Assistance Maternelle... Autant d'associations qui nécessitent de nouveaux locaux pour développer leurs activités dans des bâtiments adaptés à leurs besoins. Le bâtiment Raymond FONTAINE, outre ce regroupement d'associations, pourrait aussi accueillir une bibliothèque municipale qui manque toujours à la Commune. Les besoins sont nombreux, la reconversion de l'équipement en maison des associations est déjà trouvée.

Points de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif

La Communauté de Communes impose un nombre de points de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif aux Communes en fonction de leur nombre d'habitants.

La Communauté de Communes est en charge de la collecte des ordures ménagères en partenariat avec la Commune pour les modalités d'installation et de fonctionnement. C'est aussi la Commune et la Communauté de Communes qui se chargent d'installer les conteneurs de tri sélectif. Mais c'est le SIDEFAGE (Syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny-Genevois - pays Bellegardien - pays de Gex - Haut-Bugey) qui est en charge de traiter les déchets issus du tri sélectif.

Actuellement, la Commune a installé :

- des points de tri sélectif (apport volontaire) au niveau du Chef-Lieu, et un au niveau du hameau des Pommeraias en cours de finalisation ;
- des points d'apport volontaire d'ordures ménagères au Chef-Lieu, au lotissement des Grand-Champs et chemin du Quart.

Les élus travaillent activement à l'augmentation de ces points de collecte en partenariat avec la Communauté de Communes du Genevois et le SIDEFAGE. Elle veille aussi à ce que tout nouveau projet de construction d'habitat collectif, ou individuel groupé, comporte un nouveau point de collecte semi-enterré si possible. Mais l'installation de nouveaux points de tri est souvent longue et onéreuse.

En effet, des conteneurs de tri sélectif sont toujours sur le parking de la mairie en attente d'un meilleur emplacement. Des études ont été faites sur un éventuel transfert route d'Arbigny ou à l'entrée du sentier des Chênes au Chef-Lieu. Il s'avère qu'il semblerait plus logique de les installer à côté des futurs locaux techniques qui devraient être implantés route de la Bossenaz.



Aménagement du chef-lieu

Les élus remercient les habitants pour leur compréhension de l'état d'avancement plus ou moins long des projets surtout lorsqu'ils font l'objet de partenariats et compétences partagées.

Un point de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est en cours d'installation aux Carrés de l'Habitat route de Vovray. Ce point d'apport volontaire permettra de collecter toutes les ordures ménagères de la partie basse de la route de Vovray et du Chemin des Peupliers et offrira un point de tri sélectif aux habitants de Chotard et de la route de Vovray.

Afin que ce mobilier urbain s'intègre au mieux à l'environnement Archampois, la municipalité a opté pour des conteneurs semi-enterrés ne laissant apparaître qu'un cube que l'on peut personnaliser pour mieux le fondre dans le paysage.

Réalisations paysagères



Les agents des services techniques ont réalisé en 2016 et 2017 plusieurs aménagements paysagers notamment au niveau du rond-point de l'entrée Sud d'Archamps et derrière l'Eglise. Ces aménagements dont le but est d'offrir une qualité visuelle, ont été produits grâce à des matériaux locaux de type ardoises, minéraux et arbustes.

Le giratoire de l'entrée a une superficie de 800 m². Sur celui-ci, ont été plantés 300 végétaux (érables, bouleaux...) de différentes tailles dont les plus grands ont été placés au centre pour la visibilité des usagers et les autres plus petits (nandinas, aronias...) ont été plantés vers la périphérie par taille décroissante. Une ceinture minéralisée a finalisé le pourtour du giratoire avec le placement de 40 tonnes de cailloux concassés du Salève.

Toutes les plantations ont été paillées avec du copeau de bois (20m³) et entrecoupées de 7 tonnes d'ardoises.

Derrière l'Eglise, les travaux ont permis de minéraliser l'accès de la partie droite et de minimiser les problèmes d'infiltration d'eau.

Un aménagement paysager est aussi prévu prochainement devant la mairie avec entre-autres, la mise en place de gabions et de places assises.

Règlementaire



Ils nous en font voir de toutes les couleurs !

Si vous avez construit une maison, créé une fenêtre, changé de toiture, ou encore installé une clôture, avec un magnifique portail, vous aurez pu comprendre que sur la Commune, un code couleur est défini par le PLU actuellement en vigueur.

La Commission Urbanisme qui étudie chacun de vos dossiers a pu constater que certaines teintes avaient le vent en poupe (vous avez dit gris anthracite ?) et que le nuancier communal ne vous permettait pas toujours de réaliser les projets de vos rêves.

La commission qui instruit les demandes est composée de Laura DEVIN (Vice-présidente), Florine LASLAZ, Nicole WEYER, Dessislava MANUARD, Florence TCHOULFAYAN et Denis BAUDET.

Parfois aussi, nous avons constaté des « incohérences » dans les teintes proposées : si certaines couleurs sont autorisées pour les menuiseries des fenêtres, elles ne le sont pas forcément pour les portes, idem pour les teintes de clôtures et celles des portails.

Dans le cadre de la révision du PLU actuel et de l'élaboration de son règlement et des annexes, nous aurons évidemment en mémoire vos problématiques et nous nous efforcerons de limiter les incohérences.

Parallèlement, le service Urbanisme assure ses permanences au public tous les mercredis de 15 heures à 19 heures, sur rendez-vous. Merci de contacter l'accueil de la Mairie.

Haies & clôtures : favoriser la faune et la flore malgré l'urbanisation et protéger notre cadre de vie.

Tous les projets de clôtures (dont les haies) sont soumis à déclaration préalable.

Notre PLU précise que seules les **haies d'essence locales et variées** sont autorisées. Nous avons mis à disposition sur le site de la Mairie, rubrique urbanisme, la liste des espèces locales identifiées par notre SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

L'enjeu pour la Commune est de garantir le maintien et le développement de la faune et de la flore malgré l'urbanisation. Les préconisations du SCoT qui seront intégrées dans le règlement du futur PLU sont les suivantes :

« • **interdire les murs sur la limite entre deux parcelles et préserver en partie basse de la clôture un espace de 10 à 15 cm pour favoriser le passage de la petite faune et l'écoulement naturel des eaux pluviales ;**

• **imposer les clôtures par haies d'arbustes locaux d'essences variées, de sorte à préserver l'avifaune et le paysage. »**

Sont strictement interdits les thuyas et les lauriers car ils produisent énormément de déchets verts, tombent malade et n'accueillent aucune faune locale car ils ne sont pas indigènes.

Pour les grillages et les murets de clôture, nous vous demanderons donc de mettre en place de petits espaces permettant le passage de la petite faune.

Les dossiers d'urbanisme en quelques chiffres :

| ANNÉE | 2015 | 2016 |
|---|------|------|
| TYPE DE DOSSIER | | |
| Déclarations Préalables de travaux (DP) | 63 | 60 |
| Permis de Construire (PC) | 21 | 19 |
| Permis de Construire modificatifs | 6 | 10 |
| Transferts de Permis de Construire | 1 | 2 |
| Permis d'Aménager (PA) | 1 | 2 |
| Autorisations de Travaux (dans le cas de construction, aménagement ou modification d'un Etablissement Recevant du Public) | 6 | 4 |
| Certificats d'Urbanisme | 65 | 51 |
| Déclarations d'Intention d'Aliéner | 37 | 44 |

La Commission se réunit toutes les deux à trois semaines et rend un avis sur chaque demande d'autorisation du droit des sols : DP, PC, PA.

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Depuis le lancement officiel de la révision générale du PLU le 8 mars 2016, valant mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale, plusieurs grandes étapes ont déjà été franchies.

En janvier 2017, la première réunion publique était l'occasion de rappeler aux citoyens l'objectif de cette révision générale, et d'expliquer que le PLU est un document qui se doit d'être conforme à de nombreuses règles définies par des instances publiques supérieures à la Commune.

Aussi, le diagnostic communal (démographique, urbain, économique, environnemental) a pu être livré à tous. Le volet environnemental de ce diagnostic a été complété grâce à la conférence sur les corridors biologiques proposée par l'association Apollon 74 (association d'information, de sauvegarde, et de suivi de l'environnement naturel) au mois d'avril 2017.

Nos engagements 2014



- ✓ RÉVISER LE PLU POUR PRÉSERVER LE VILLAGE.
- ✓ RESPECTER LES OBLIGATIONS LÉGALES AU REGARD DU LOGEMENT SOCIAL.
- ✓ PLANIFIER LES CONSTRUCTIONS POUR LA PÉRIODE 2014 - 2020.

Particulièrement désireuse de protéger et préserver l'agriculture à Archamps, l'équipe municipale a fait le choix de faire faire un diagnostic agricole précis de la Commune par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc. Présenté lors de la deuxième réunion publique de juin 2017, il dresse l'état de l'agriculture aujourd'hui, mais définit aussi ses enjeux et localise les terres concernées.

Deuxième étape cruciale du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), est la concrétisation de la volonté politique des élus pour le devenir de la Commune.



Ce projet définit les grandes orientations urbaines que souhaite conférer l'équipe municipale à la Commune, en prenant pleinement en considération les enjeux environnementaux, agricoles, et économiques de notre territoire. Le document se décline autour de 6 thèmes majeurs dans lequel est retranscrit le projet politique Communal : démographie, urbanisation, et modération de la consommation d'espace / habitat, logement, et mixité sociale / équipements publics / déplacements, stationnements, et transports / ressources, continuités écologiques, patrimoine, et paysage / activités économiques (agriculture, entreprises, commerces, et tourisme).

Les élus veilleront à ce que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le règlement du PLU respectent les obligations légales en matière de logement social. Ces documents doivent être conformes au PLH (Plan Local de l'Habitat).

Prochaines étapes : définir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), élaborer le règlement d'urbanisme, et définir la carte de zonage.

A chacune des étapes clés de l'élaboration du nouveau PLU, les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Région, Département, Communauté de Communes du Genevois, Chambre de Commerce, et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, ...) sont concertées afin qu'elles émettent leurs avis et formulent leurs prescriptions.

Par ailleurs, tout au long de l'élaboration du document, la population a accès, en fonction de leur production, aux documents d'études que ce soit en version papier à la Mairie, ou sur le site internet de la Mairie :

www.mairie-archamps.fr

Aussi, un registre de concertation est disponible à la Mairie pour formuler vos remarques, et une adresse mail est ouverte pour recevoir vos questions/remarques :

plu@mairie-archamps.fr

Une fois le projet de PLU (rapport de présentation, PADD, OAP, règlement, zonage, annexes) arrêté par le Conseil municipal, il sera soumis à l'avis de chacune des Personnes Publiques Associées avant d'être rendu public. Durant cette étape d'enquête publique de quelques semaines, un commissaire enquêteur étudie les remarques de la population avant de rendre son avis qui peut être favorable, défavorable, ou avec réserve.

Une fois recueillis, les avis des Personnes Publiques Associées, du public, et du commissaire enquêteur, le Conseil municipal peut, ou non, modifier le PLU en fonction de ceux-ci, avant de l'approuver. Le nouveau PLU entre alors en vigueur une fois qu'il a fait l'objet de mesures de publicité, et d'information, et qu'il est transmis au Préfet.

Tous les documents d'études, délibérations, supports de présentation, enregistrements audio des réunions publiques, sont disponibles sur le site Internet de la Mairie, onglet « Urbanisme - Révision PLU ».

Modification du Plan de Prévention des Risques

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Risques
Cellule Prévention des Risques



Ministère de la Transition Écologique
et Solidaire

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

Commune d'Archamps
Modification N°1

Carte Réglementaire



Le Plan de Prévention des Risques d'Archamps (PPR) a été approuvé par le Préfet en 1999. C'est un document réglementaire de prévention, élaboré par les services de l'Etat. Il informe des zones à risques et prescrit des mesures pour les constructions nouvelles et les biens existants. Il constitue une servitude d'utilité publique et s'impose au PLU. Il sert donc à l'instruction des demandes d'urbanisme déposées dans ce secteur. L'utilisation des terrains divers est donc sous l'influence du PLU mais aussi du PPR. Tout projet sera refusé ou soumis à des prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la sécurité publique.

En date du 4 novembre 2014, l'état de catastrophe naturelle était reconnu suite aux mouvements de terrains survenus sur le hameau de Blécheins. La municipalité a donc décidé d'approfondir la connaissance de l'aléa d'instabilité de terrain de ce secteur. La réalisation d'une mission géotechnique de diagnostic a été confiée au bureau d'études Géolithe. Cette étude qui a été communiquée aux services de l'Etat, a permis de mettre en avant de nouvelles connaissances qui doivent être intégrées au PPR (Plan de Prévention des Risques) de la Commune, ce qui nécessite sa modification.

La Commune a donc demandé aux services de l'Etat d'engager la modification partielle du PPR depuis le 2^{ème} trimestre 2016. Cette modification va consister en la modification du zonage au plus juste, et sera retranscrit sur le plan de zonage du futur PLU.

Veille foncière

Nos engagements 2014



✓ DÉMARCHER LA SAFER POUR L'ACHAT D'UN ALPAGE AU SALÈVE.

Le Conseil municipal a souhaité mettre en place un contrat de partenariat avec la SAFER Rhône Alpes (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) afin de préserver les espaces naturels du Mont Salève et la biodiversité du secteur.

En effet, la SAFER agit sur le territoire rural en tant qu'opérateur foncier. Elle accompagne l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement équilibré des territoires ruraux et périurbains : Etat, collectivités, agriculteurs, porteurs de projets publics et privés.

Pour remplir ses missions, la SAFER achète des terres et des propriétés agricoles et rurales mais elle peut aussi vendre (ou se substituer à un acquéreur) et procède également à des échanges amiables, sur tout type de bien en zone rurale et péri-urbaine (biens agricoles, forestiers, bâti isolé ou de village, espaces naturels....). La SAFER dispose d'un droit de préemption sur les ventes de biens à vocation agricole qu'elle peut utiliser en visant un ou plusieurs objectifs légaux.

Ce partenariat a donc été conclu en novembre 2016 sous la forme d'une convention signée entre la SAFER et la Commune d'Archamps afin de protéger la partie sommitale du Salève dont les alpages principalement. D'autres communes ont signé le même type de convention (La Muraz, Collonges-sous-Salève).

Grâce à cette convention, la Commune est prévenue par la SAFER dès qu'un terrain est mis à la vente puisque cette dernière a été mise au courant de la vente par le Notaire en charge. La Commune peut alors être prioritaire pour l'achat après les agriculteurs.



Locaux techniques



La commission Bâtiments vice-présidée par M. Jean-Marc BRANGEON, est en réflexion concernant la construction de nouveaux locaux techniques pour les services techniques. En effet, les locaux actuels sont vétustes et trop petits pour permettre aux agents de travailler sereinement et d'entreposer le matériel souvent imposant. De plus, les locaux techniques actuels sont composés de plusieurs entités alors que le nouveau bâtiment permettra un regroupement en un seul bloc.

Des visites ont été faites dans d'autres communes afin d'observer divers exemples de réalisations pour s'en inspirer.

La commission a décidé en juin 2017 de l'installation de

ces futurs locaux au niveau de la route de la Bossenaz. Ce lieu a été choisi pour sa proximité avec le centre du village et parce que le nouveau bâtiment construit constituera une barrière physique entre l'autoroute et les habitations situées en amont, pour une meilleure qualité de vie des riverains. Ces locaux offriront ainsi de meilleures conditions de travail aux agents mais aussi un endroit abrité et sécurisé pour accueillir tout le matériel communal.

La commission a aussi permis l'achat de matériel neuf :

- tracteurs,
- benne,
- traçeuse...



Foyer de ski de fond de la Croisette

Nos engagements 2014



✓ PROPOSER EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES COMMUNES LA RÉOUVERTURE DU TÉLÉSKI.



En 2015, vous avez eu la chance de voir la réouverture de la station de ski de la Croisette au sommet du Salève. Cette dernière a nécessité de nombreux investissements par la commune d'Archamps notamment pour la remise en marche du télésiège et l'achat de matériel de sécurité et de damage. Le partenariat avec les associations du Foyer Nordique du Salève et Télésiège du Salève a été nécessaire et positif et nous remercions vivement leurs membres sans qui la station de ski ne vivrait pas l'hiver.

La rénovation du télésiège s'est accompagnée du choix de réhabiliter le bâtiment du Foyer de ski de Fond dans lequel les visiteurs peuvent profiter de la location de matériel, vente de tickets et conseils variés.

A ce titre, les travaux du foyer ont démarré début 2016 par la rénovation de la salle hors-sac à l'étage qu'il est possible de louer pour les repas et réunions l'été pour les habitants, associations et structures du Salève. Pour toutes informations, vous pouvez vous adresser à Mme PHILIPPE en mairie au 04 50 43 63 64.

Ont suivi fin 2016, des travaux nécessaires à la création d'une porte de garage et d'un garage pour loger la dameuse acquise en 2015. La création de ce garage a d'ailleurs induit l'achat d'une parcelle jouxtant le foyer de ski sur lequel l'engin de damage est amené à circuler. Ce garage a été finalisé en juin 2017. L'engin de damage pourra donc dormir au chaud pour la saison hivernale 2017-2018.

Plus tard, des travaux de réaménagement intérieur suivront afin d'accueillir des groupes en visite.

Église

La chaufferie de l'Église a totalement été restaurée à neuf en 2016 car l'ancienne chaudière était obsolète. La nouvelle chaudière fonctionne désormais au gaz, ce qui permet d'avoir une montée en température plus performante dans les murs et de moins polluer l'extérieur.

La croix devant l'église a également été refaite en utilisant une technique de sablage et reprofilage des inscriptions.



Nos engagements 2014



✓ SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS PIÉTONS ET CYCLISTES DANS LE VILLAGE.

Nous sommes tour à tour piétons, cyclistes, usagers des transports publics, automobilistes. Pour tous ces modes de transports, nous voulons nous déplacer avec sécurité, confort, parfois avec des contraintes de temps.



Nous souhaitons également que nos lieux de vie ne soient pas envahis par le trafic automobile que nous générons principalement lors de nos déplacements pour le travail, pour les loisirs mais aussi pour aller à l'école ou faire nos achats.



Depuis le début de notre mandat, certaines choses ont bougé. Nous avons un nouveau service de covoiturage spontané avec Rezo pouce qui permet d'utiliser les voitures qui passent pour nous déplacer entre les hameaux qui ne sont pas reliés par le transport public. Des panneaux sont apparus sur les chemins pour indiquer aux piétons la direction et la durée des trajets piétons vers les autres hameaux. D'anciens chemins ruraux sont en cours de réouverture comme notamment le chemin rural dit des Pommeraies qui permet de relier le chef-lieu à Chotard en restant dans la nature. Celui-ci doit être consolidé en réalisant le passage de son ruisseau pour les engins agricoles et par son indication avec des panneaux.

Nous avons cherché à apaiser la circulation avec entre autres des chicanes, des écluses, des marquages sur les routes pour les vélos.

Nous avons également pris soin sur les nouveaux aménagements, comme pour la zone de la Capitale ou la future traversée de Chotard, de permettre le déplacement de tous dans les meilleures conditions.

Nous avons également mandaté un bureau d'étude pour faire un diagnostic mobilité de la Commune, d'avoir des scénarios pour améliorer la mobilité, et pour nous aider au réaménagement du chef-lieu en cours.



Le bureau d'étude nous a également aidé à comparer les variantes d'implantation du groupe scolaire. L'étude nous a aussi permis de définir les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de notre nouveau PLU et les moyens pour y parvenir.

Nous continuerons pour tous les futurs aménagements, de prendre en compte toutes les mobilités pour permettre notamment que les déplacements piétons puissent se faire de manière directe et agréable.

Du côté des services de mobilité gérés par la Communauté de Communes du Genevois, il y a également eu des évolutions.

La ligne d'autobus M qui malheureusement ne passe pas dans le chef-lieu mais à proximité, a vu son trajet se rallonger jusqu'au Châble en passant par Vitam. La ligne TPG D que nous pouvons prendre en nous garant au P+R de la gare de Saint-Julien en Genevois a vu sa fréquence augmenter avec un bus toutes les 6 minutes en heures de pointe.

Sur la Technopole nous pouvons désormais louer deux voitures en libre-service avec le service d'auto-partage Citiz.

Actuellement la Communauté de Communes du Genevois travaille sur l'itinéraire cycliste touristique ViaRhôna qui passera sur notre commune entre la douane de Landecy et l'Arande sous le rond point du Pont de Combe. Nous faisons tout pour allier cette opportunité avec notre souci de créer une liaison douce pour traverser en sécurité la D1206 depuis le village d'Archamps et relier les pistes cyclables et les chemins agricoles de Suisse voisine.



Chemin du Quart

Au niveau du chemin du Quart, des travaux ont été réalisés depuis février 2017 et achevés en juillet 2017. Parmi ceux-ci :

- aménagement du ruisseau ;
- réfection de voirie ;
- enfouissement des réseaux secs ;
- création d'un petit parking pour permettre l'accès au sentier pédestre du Salève et pour servir d'aire de retournement aux engins de damage l'hiver.

Ces travaux ont eux-aussi été avancés en concertation avec les habitants du lieu puisqu'une réunion publique et diverses réunions de chantier leur ont permis de s'intégrer au projet en faisant part de leurs remarques et interrogations.



Route de Vovray-Chotard

A l'automne 2017 démarrent des travaux d'aménagement de voirie route de Vovray-Chotard. Ces travaux se déclineront en plusieurs axes :

- Réfection de bitume.
- Sécurisation : changement de la colonne d'eau par la Communauté de Communes et création d'une écluse pour le ramassage scolaire.

Une écluse est un passage sécurisé resserré dans lequel peut s'insérer le bus scolaire pour faire monter les enfants sans qu'aucune voiture ne puisse passer de chaque côté du bus au même instant.



Chemin de la petite voie

Les agents des services techniques ont nettoyé ce chemin durant le 2^{ème} trimestre 2017 dans le but d'une future réouverture sous forme de voie verte. A ce jour, les balades pédestres ne sont pas encore possibles mais vous pourrez dans les prochaines années, apprécier vos déplacements dans cette zone de nature du village.



Budget communal

Nos engagements 2014



- ✓ VOUS INFORMER SUR LES DÉPENSES DE LA COMMUNE.
- ✓ COMMUNIQUER SUR LE BUDGET COMMUNAL.
- ✓ ANTICIPER ET MIEUX GÉRER LES DÉPENSES ET LE BUDGET
- ✓ REVOIR DANS SON ENSEMBLE LE PRIX TARIFÉ DES PRESTATIONS OFFERTES EN SERVICE COLLECTIF
- ✓ NE PAS AUGMENTER LES IMPÔTS LOCAUX SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

| DATE DE VOTE | DÉCISION DÉLIBÉRÉE |
|----------------|---|
| 04 / 03 / 2014 | Approbation du budget général 2014 : délibération n° DE201411 Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 3 655 160.14 € Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 2 821 846.97€ |
| 24 / 03 / 2015 | Approbation du budget général 2015 : délibération n° DE2015035 En section de fonctionnement, le budget est adopté en suréquilibre : dépenses 2 371 375.63 € ; recettes : 3 181 632.76 € Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 2 625 516.69 € |
| 05 / 04 / 2016 | Approbation du budget général 2016 : délibération n° DE2016044 En section de fonctionnement, le budget est adopté en suréquilibre : dépenses 2 563 676.97 € ; recettes : 3 191 830 € Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 2 981 045.46 € |
| 11 / 04 / 2017 | Approbation du budget général 2017 : délibération n° DE2017023 En section de fonctionnement, le budget est adopté en suréquilibre : dépenses 2 501 759.39 € ; recettes : 3 119 275 € Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 5 383 984.33 € |

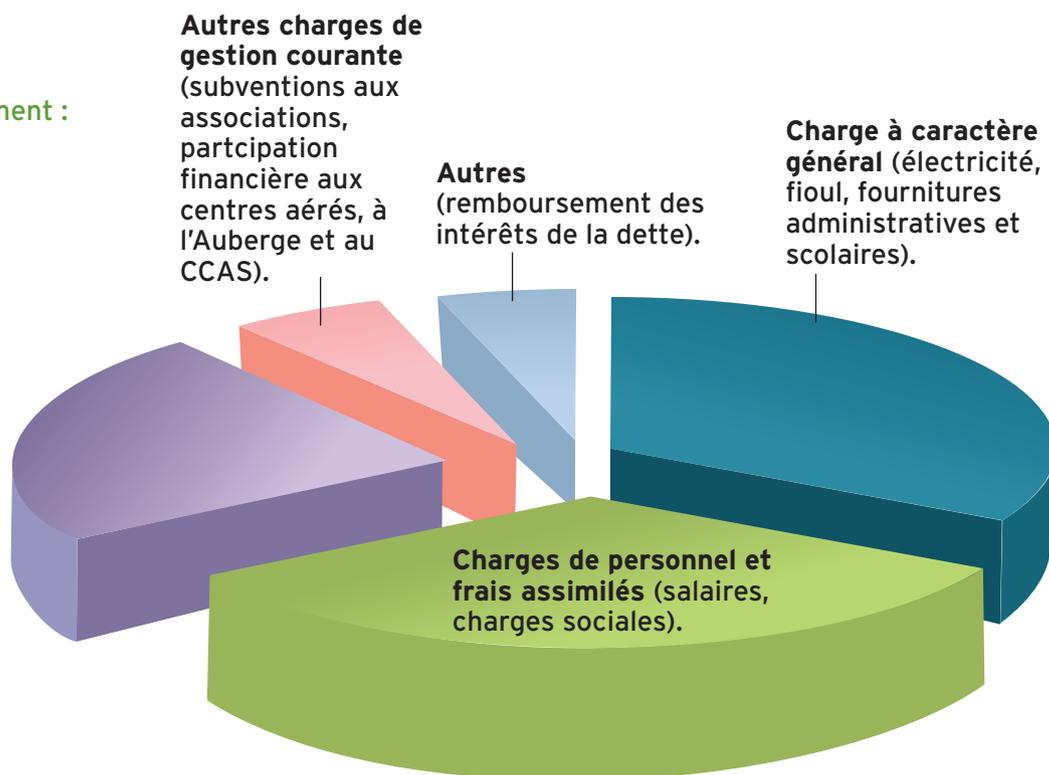
Plus globalement, toutes les décisions des élus et les délibérations votées par le Conseil municipal chaque année, font l'objet de procès-verbaux rédigés et mis en ligne sur le site internet rubrique Conseil municipal. www.mairie-archamps.fr/conseil_municipal/comptes_rendus

Budget de fonctionnement 2017

Dépenses de fonctionnement :

Montant en €

Atténuations de produits (compensations financières reversées à d'autres collectivités, dégrèvement d'impôts dont environ 180 000 € pour la Technopole).

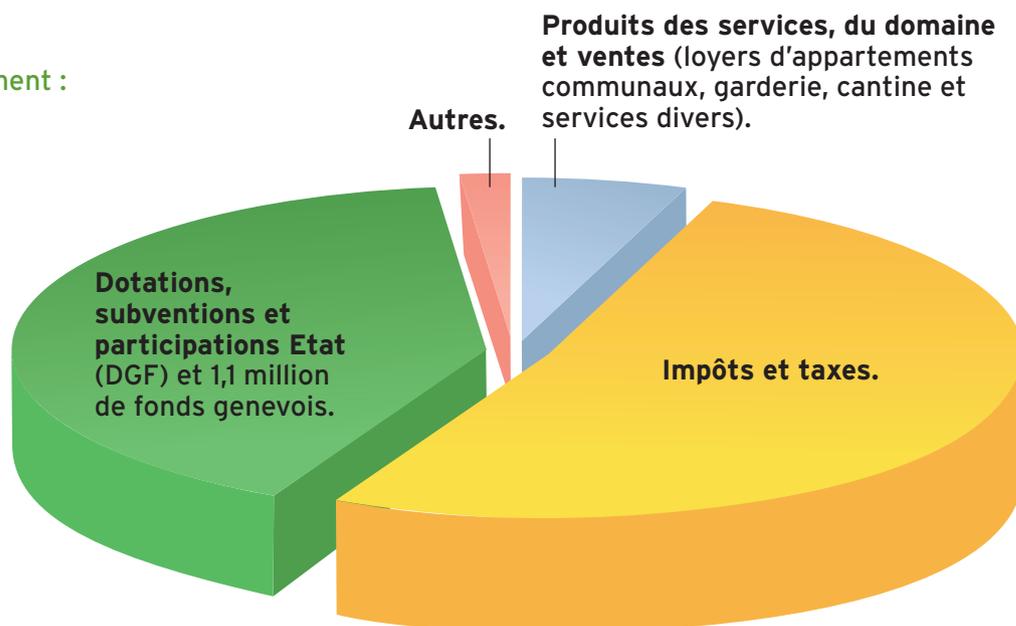


Chapitre

| | |
|---|--------------|
| ■ | 821 650,00 € |
| ■ | 835 000,00 € |
| ■ | 580 559,00 € |
| ■ | 140 523,00 € |
| ■ | 124 027,39 € |

Recettes de fonctionnement :

Montant en €



Chapitre

| | |
|---|----------------|
| ■ | 1 617 193,00 € |
| ■ | 1 272 382,00 € |
| ■ | 176 300,00 € |
| ■ | 53 400,00 € |

Budget d'investissement 2017

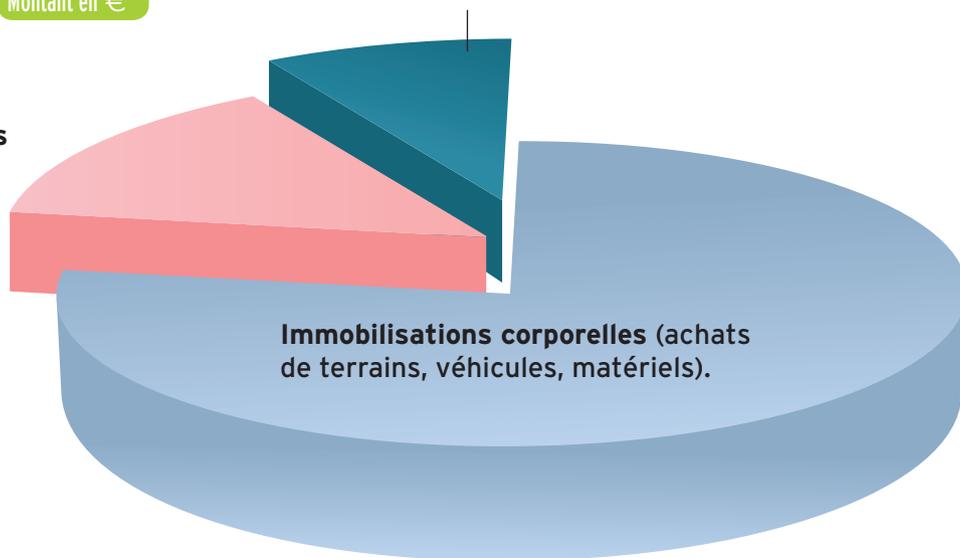
Dépenses d'investissement : Montant en €

Prévu

Immobilisations en cours
(chantiers et marchés qui s'étendent sur la durée).

Immobilisations incorporelles
(remboursement du capital de l'emprunt).

Immobilisations corporelles (achats de terrains, véhicules, matériels).



Chapitre

4 171 141,27 €

765 038,00 €

448 805,06 €

Recettes d'investissement : Montant en €

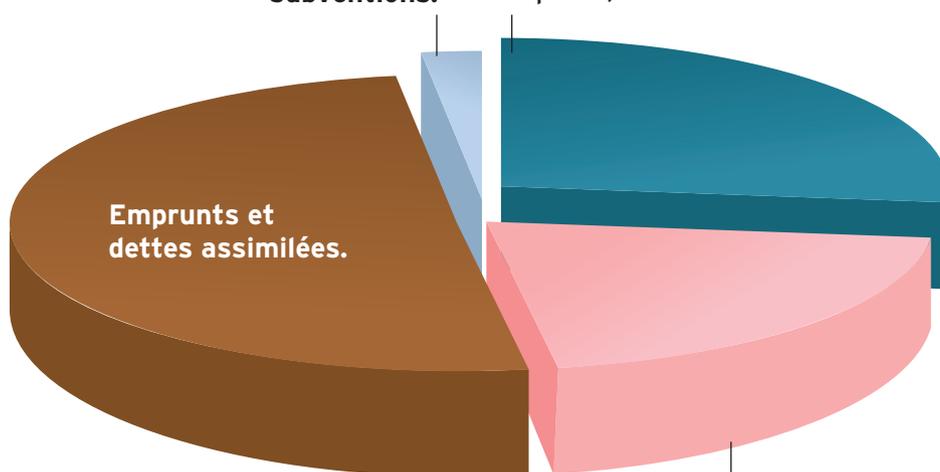
Prévu

Autres dont subventions.

Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent reporté).

Emprunts et dettes assimilées.

Dotations, fonds divers et réserves dont report excédent 2016, taxe aménagement.



Chapitre

1 437 619,77 €

1 117 009,17 €

2 715 000,00 €

114 355,39 €

Une année mouvementée mais dynamique sur la Technopole



Monsieur le Maire a été contraint de fermer administrativement la galerie Alliance à l'automne 2016 pour des raisons de sécurité. Il a mobilisé tous les acteurs du territoire pour accompagner les projets de redémarrage en étant conscient des difficultés liées à la disparition des commerces et du parc de stationnement.

Malgré cette situation économique délicate, les entreprises de la Technopole ont su se mobiliser pour retrouver un certain dynamisme, à l'image des cinémas Gaumont qui cette année, ont entamé les travaux pour la construction d'une nouvelle salle de projection en 3D. D'autres réaménagements pour la remise en fonctionnement de commerces sont également à l'étude.

Diverses entreprises du secteur tertiaire implantées sur la Technopole projettent également d'agrandir leurs locaux afin d'accroître leurs activités.

De nouveaux locaux d'activités, au nombre de 6, ont également été créés durant notre première partie de mandat, et des emplacements sont encore disponibles.

Ces différents projets qui voient le jour sur la Technopole sont bien le signe que malgré les difficultés que peut connaître la Galerie Alliance, les entreprises se mobilisent pour faire repartir la vivacité économique du site.

Media Loisirs, distributeur de produits culturels que vous appréciez, a dû fermer ses portes consécutivement aux déboires de la galerie Alliance ; Espérons que le redémarrage de la galerie entrainera un renouveau de l'offre culturelle.





Nos engagements 2014



- ✓ GARANTIR LA GRATUITÉ DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
- ✓ COMMUNIQUER SUR LES BUDGETS

La rentrée scolaire 2016-2017 a vu quelques changements. En effet, l'augmentation des effectifs a conduit à l'ouverture d'une classe supplémentaire dans les anciennes écoles. Cela a nécessité de réaménager cette salle ainsi que la cour durant l'été avec les services techniques. Le club des aînés a été transféré à la salle polyvalente. Nous les remercions tous pour leur collaboration.

Les enfants de CM2 étaient heureux d'être tous ensemble entre grands ! Mais ils ont retrouvé régulièrement l'école Raymond Fontaine, ce qui implique une nouvelle organisation, de nombreux déplacements entre les deux sites.

En 2016, la seconde nouveauté fut un changement dans l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires qui étaient le lundi et le vendredi de 15h00 à 16h30. Après concertation avec les enseignantes, les intervenants et les responsables du Périscolaire, cette option a été convenue afin d'offrir à nos enfants un temps d'activité d'une heure complète.

En 2016-2017, de nouvelles activités ont été proposées aux enfants :

Aquarelle, Arts Plastiques, Ping-pong, Journalisme, Anglais, Sport-Ball. Merci aux intervenants qui initient la Philo, le développement durable, le Karaté, la Musique et le Sport.

Cette organisation a changé à la rentrée 2017 puisque les élèves ne retourneront à l'école que quatre jours par semaine suite au nouveau décret relatif à l'organisation scolaire diffusé par le gouvernement. Les enfants peuvent être accueillis le mercredi matin au centre aéré de Beaumont.

Le troisième évènement fut le projet de la nouvelle école, en effet celui-ci commence à se concrétiser. Des réunions ont eu lieu avec les différents acteurs, Directrice, ATSEM, Elus, Assistance à Maitrise d'Ouvrage, Inspecteur, sans oublier les enfants qui lors d'un Conseil de classe, ont émis leurs souhaits. Chacun a eu la possibilité de s'exprimer et le travail commun fut très constructif.

La municipalité remercie toute l'équipe pédagogique, directrice, institutrices et ATSEM pour leur travail quotidien auprès des enfants, œuvrant à leur épanouissement personnel.



Budget annuel lié à l'enfance

Toutes les dépenses payées par la mairie liées à la scolarité des enfants sur une année scolaire sont retracées ci-dessous :

| ECOLE | |
|--|----------------|
| Dépenses | |
| Eau/assainissement : | 1634.86 € |
| Gaz/Electricité : | 18 573 € |
| Téléphonie : | 579.74 € |
| Fournitures d'entretien : | 1585.58 € |
| Fournitures scolaires : | 15 144.36 € |
| Contrats photocopieuses : | 12 700 € |
| Maintenance photocopieuses et informatique : | 15 565 € |
| Remplacement matériel vétuste : | 6695.28 € |
| Formation agents : | 750 € |
| Nettoyage : | 37 161.08 € |
| Salaires du personnel titulaire et taxes : | 165 901 € |
| Mobilier : | 11 967 € |
| Recettes | |
| Total (déficit) | |
| | - 288 256.90 € |

| TEMPS HORS SCOLAIRE | |
|---|---------------|
| Dépenses | |
| Matériel et fournitures : | 746.27 € |
| Salaires des intervenants TAP et taxes : | 46 300 € |
| Salaires du personnel titulaire et taxes : | 38 416 € |
| Recettes | |
| Facturation des études et garderie aux familles : | 30 270 € |
| Subventions pour les TAP : | 12500 € |
| Total (déficit) | |
| | - 42 692.27 € |

| CANTINE | |
|--|-------------|
| Dépenses | |
| Matériel et fournitures : | 1960.45 € |
| Repas livrés par le prestataire : | 70 729.97 € |
| Salaires du personnel titulaire et taxes : | 54 239 € |
| Recettes | |
| Facturation de la cantine aux familles : | 118 919 € |
| Total (déficit) | |
| | - 8010.42 € |

Jeunesse

Nos engagements 2014



✓ INSTITUER UN CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE.



Il était présent et actif lors de la Fête de Noël, une occasion de rencontrer un grand nombre d'enfants et de leur parler de ses projets. Le Conseil Municipal de la Jeunesse (CMJ) a également organisé, pour la deuxième année, la Fête des Sports au mois de juin, en association avec le Sou des Ecoles. Cette fête est l'occasion pour les familles de découvrir plusieurs types de sports et de se rencontrer.



Le Conseil Municipal de la Jeunesse a depuis le mois de janvier relancé le Club Enfants-Ados en utilisant la salle polyvalente de la mairie. La grande salle permet des jeux de ballons, et l'usage de l'estrade pour quelques moments de théâtre ou autre créations improvisées le temps d'une soirée. La petite salle - et le bar ! - sont, comme pour les grands, le lieu où tous se retrouvent pour la pizza.



Les jeunes conseillers ainsi que quelques passionnés de skate, ont pris part aux discussions sur les projets de terrain multisport et de skate-park, adoptés par la majorité municipale. Ils attendent maintenant de voir ces projets se concrétiser et comptent bien apporter leur touche au design de ces infrastructures.

Le CMJ élu en 2015 arrive au terme de son mandat, et il est prévu une nouvelle élection durant l'automne. Le vendredi 24 Juin, M. le Maire a reçu le CMJ pour discuter des réalisations, des limites du CMJ, et des pistes pour renforcer ses activités. Il est notamment prévu qu'un animateur jeune apporte son soutien au CMJ dans ses démarches et ses activités à compter de l'automne 2017. Cet appui est nécessaire pour que le CMJ puisse développer ses interactions avec l'école et les associations notamment, et des activités pour la jeunesse de la Commune.



Actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nos engagements 2014



✓ AIDER LES PLUS ÂGÉS À RESTER AU VILLAGE.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un acteur clé pour l'action sociale sur la Commune. Il se compose d'élus et de membres désignés par le Maire. Un CCAS est obligatoire pour toute commune dont le nombre d'habitants est supérieur à 1500. Contacter le CCAS : CCAS@mairie-archamps.fr ou 04 50 43 62 18.

Diverses actions à la volonté de la Commune sont menées par le CCAS en faveur de publics variés (personnes âgées, enfants, personnes en difficulté...) :

Pour les enfants, avec le Conseil municipal :

- convention de la Commune avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL74) ;
- aide pour partir en vacances.

En cas d'insuffisance de ressources pour les vacances de vos enfants, n'hésitez pas à nous rencontrer !

Pour les aînés :

- repas du CCAS offert aux aînés ;
- distribution et confection de cadeaux de Noël distribués aux aînés ;
- organisation du transport pour que nos aînés sans véhicule puissent se rendre aux manifestations communales (réunions, célébrations, fêtes de village) ;
- portage de médicaments par un membre du CCAS en cas de nécessité.

Pour les associations à vocation sociale :

- subventions à l'aide alimentaire (ALFAA, banque alimentaire, secours catholique...) ;
- subventions à l'EHPAD de Viry ;
- subventions aux associations chargées de l'animation dans les Ehpad (Visites des malades à l'hôpital).

Pour les familles :

- après-midi cinéma ;
- aide financière d'urgence pour les frais périscolaires ;
- logements d'urgence avec les logements de la Communauté de Communes du Genevois ;
- accueil de familles de réfugiés ;
- décision d'attribution des logements sociaux de la Commune ;
- aide alimentaire ;
- portage des repas à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, temporairement ou de façon permanente ;

Si vous avez plus de 67 ans et que vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales : informez-nous soit par e-mail soit par téléphone, pour que nous puissions vous tenir informés de nos actions en faveur des aînés !

ccas@mairie-archamps.fr



Zoom sur les actions favorisant les liens intergénérationnels

La commission intergénérationnelle est composée de la Vice-Présidente Séverine CHOPARD et des autres membres : Mireille DOMENJOUR, Françoise HERQUEL et Olivia SIMEONI.

Cette commission est active puisqu' elle a organisé plusieurs animations en direction des jeunes et des seniors :

- l'association « Passage » a organisé avec le soutien de la commission, une permanence pour les jeunes dans les anciennes écoles, les mercredis soir pendant 1 mois. Une animatrice circulait dans le village à la rencontre de nos jeunes pour faire de la prévention. Deux abris bus ont été repeints par les jeunes du village ;



- un atelier « mémoire et bien être » avec le soutien de la Caisse d'Assurance Retraite a été mis sur pied entre 2015 et 2016, pour les aînés. Une quinzaine de participants sont venus faire des exercices de mémoire sous forme de petits jeux et pour l'atelier physique, des exercices ;
- des cours d'initiation à l'informatique ont eu lieu pour nos aînés début 2017. 24 personnes ont pu participer gratuitement à 6 heures d'initiation. Trois niveaux étaient proposés et ces cours ont été donnés par Mme Sarah Maillot informaticienne, avec l'aide active de Monsieur Borth. A la fin des cours, une réunion a été organisée pour délivrer à chaque participant un livret mémoire ainsi qu'un certificat de participation.

Pour favoriser les liens entre habitants, la commission a également œuvré pour la mise en place de bancs publics.

La première étape a été de définir les emplacements de bancs dans la Commune.

Suite à ces discussions ont été installés :

- un banc en fonte devant la mairie et deux bancs en face du cimetière ;
- deux bancs en mélèze au sentier des Chênes.

La commission a soutenu la réalisation du Forum Senior qui s'est tenu une fois à l'Arande de Saint-Julien en 2014 et à la MIEF de Saint-Julien en 2016. Avec l'aide de Monsieur Laurent Kalongi, les membres de la commission vont à la rencontre de nos aînés pour recueillir des récits de vie publiés dans le cœur d'Archamps.

La commission participe également à la co-organisation du repas des aînés avec le CCAS et à l'achat des cadeaux de fin d'année. Les membres de la commission ont bien avancé dans les projets initialement prévus depuis le début du mandat mais ont encore de nombreuses ambitions. Parmi celles-ci :

- la réalisation de boîtes à livres en partenariat avec le Conseil Municipal de la Jeunesse,
- la mise en place d'une formation aux premiers secours,
- la mise en place d'une permanence informatique le mercredi matin et de divers autres ateliers à thèmes.

Jumelage avec la ville de Mössingen



C'est par une série de quatre concerts à Mössingen et à Collonges-sous-Salève donnés en automne 2011, sous l'égide de l'association culturelle « Le Fil d'Ariane » de Collonges-sous-Salève, que le partenariat musical franco-allemand a débuté.

Forte de cette expérience réussie, plusieurs représentations de Mozart ont été données en Allemagne et en France en 2013, organisées par les partenaires allemands, et par les membres du Fil d'Ariane pour les concerts donnés en France.

Ce partenariat illustre bien le but du jumelage : stimuler la coopération et l'entente franco-allemande et œuvrer pour l'harmonie entre ces peuples.

Ont suivi en 2016, une série de plusieurs autres concerts :

- Le 1^{er} octobre 2016 à l'église de St-Julien-en-Genevois ;
- Le 2 octobre 2016 à 17h à l'église d'Archamps.

De plus, à l'occasion des grandes dates d'anniversaire de la signature de la Charte de jumelage entre notre Canton et la ville de Mössingen, de nombreuses festivités sont organisées pour marquer ces événements sociaux-culturels. Les allemands ont eu l'occasion d'accueillir en 2015 les membres français du Comité de Jumelage.

Le 7 avril 2017, la ville de Mössingen a organisé une manifestation pour remercier des bénévoles de différentes associations, le tout souligné par une magnifique prestation musicale. Cet orchestre est venu jouer chez nous le 24 juin 2017 pour un concert avec le Blasorchester de Mössingen et l'Harmonie des Usses, à l'Ellipse de Viry. Le concert a été suivi d'une tartiflette géante.

Vous souhaitez participer au jumelage d'une manière ou d'une autre, vous avez des idées d'échanges, envie de participer à l'un de nos voyages, héberger quelqu'un lors de la venue

de nos amis, ou simplement venir à une de nos réunions, transmettez vos coordonnées par mail ou à l'aide du formulaire sur le site :

www.jumelage-genevois-moessingen.fr

gloria.jumelage@gmail.com (Madame Gloria Colomb)

Le jumelage franco-allemand a cette année 27 ans !



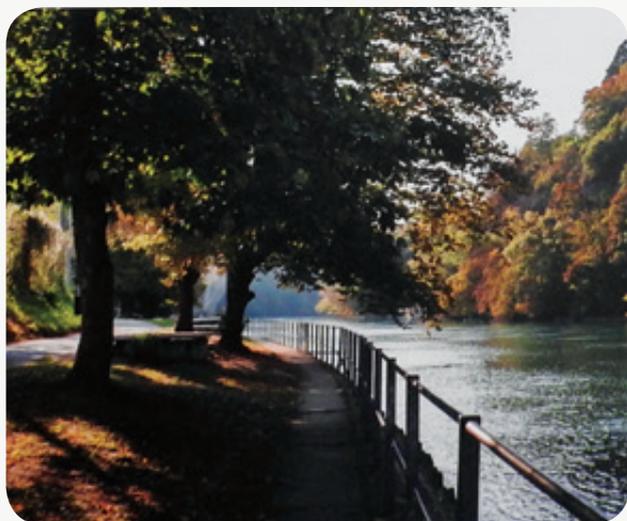
© www.moessingen.fr



© www.moessingen.fr



© www.moessingen.fr



Exposition Regards d'Habitants

Quel est votre endroit préféré dans le Grand Genève ? Quel est le lieu " coup de cœur " où vous aimez vous retrouver ?

C'est avec ces questions que Cécile GISPERT et Marc CHARBONNIER ont abordé les habitants au hasard de leurs rencontres en explorant le Grand Genève et qu'ils ont photographié leurs lieux favoris. Ils nous ont livré 24 clichés originaux chargés d'une histoire décryptée.

Réalisée grâce à la collaboration de l'ARC et de l'association des communes genevoises, le « Grand Genève, regards d'habitants », est une exposition photographique atypique diverse et dynamique qui montre la vision et les goûts de la population de ce bassin de vie.

L'exposition est en balade entre la France et la Suisse et a visité plusieurs communes successivement.

Elle a été accueillie à l'Auberge d'Archamps et à la salle polyvalente entre le 6 et le 25 juillet 2017. Nous remercions Guilhem Gazeau l'aubergiste pour son implication.



Projet culturel « Danseurs d'alerte »

Depuis plusieurs décennies, les communes d'Archamps, Bossey, Collonges se rencontrent avec leurs voisins suisses (Bardonnex, Troinex, Veyrier) pour mener des actions coordonnées de part et d'autre de la frontière. Rarement les frontières ont suscité autant de controverses, de débats, d'inquiétudes et d'espoirs. Les dernières années n'ont pas vu ces espoirs se concrétiser. L'explication de ces difficultés est sans doute dûe au fait que les frontières reflètent des réalités historiques, géographiques et humaines complexes.

Ce projet d'actualité porté par l'association Archamps Village dans un territoire concerné par les échanges transfrontaliers, s'inscrit donc dans le cadre d'une réflexion globale sur les Frontières qui s'articule autour de quatre axes portés par les communes transfrontalières :

- un kit de médiation pédagogique avec une sensibilisation autour des enfants dans les écoles et un recueil d'enregistrements sonores auprès des aînés ;
- une dizaine de mini-films mis à dispositions ;
- un spectacle de danse « danseurs d'alerte » ;
- une exposition « Frontières » proposée par l'ARC et mise à disposition par Annemasse-Agglomération.

Pour accompagner le spectacle et l'exposition, il est proposé aux enseignants des diverses écoles des communes impliquées dans le projet, un kit pédagogique abordant la notion de frontière. L'objectif est de permettre aux enfants de questionner cette limite qui sépare ou réunit, protège ou contrôle. L'approche sera historique, géographique, psychologique et ludique. La réflexion se construira à partir des nombreux exemples que fournissent la ligne qui sépare, ici, la France et la Suisse.

Le spectacle de danse s'inscrit dans une vision culturelle et pédagogique avec les écoles communales sur la thématique des Frontières. La danse évoque le parallèle entre les cardons bien rangés et les réfugiés bien rangés mais déracinés et arrachés à leur terre. La danse n'oublie pas le souvenir de nos frontières traversées par l'histoire ni les franchissements périlleux pour fuir la misère, la guerre et le chaos.

L'exposition, conçue et réalisée par le Muséum National de l'Histoire de l'Immigration, cherche à présenter des clés de compréhensions pertinentes, à la fois historiques et géographiques, dans un récit mêlant la grande Histoire des migrations, la géographie des frontières, les témoignages de la traversée, et la sensibilité du regard artistique.

Destinée à la fois aux enfants et aux adultes, l'exposition est diffusée gratuitement. Cet événement se déroulera tout au long du 1^{er} semestre 2018 !



Animations annuelles par le Comité des fêtes

Beaucoup d'animations se déroulent dans le village tout au long de l'année grâce à la force associative présentée dans la rubrique associations, pour le bonheur de tous.

Parmi celles-ci, le Comité des fêtes a innové en 2017 avec le spectaculaire carnaval du 25 mars qui a lieu chaque année.

Grâce à la ténacité et l'engagement du vice-président Sylvain Truffier, le partenariat avec la Commune de Collonges et le Sou des écoles des deux communes, a été organisé le défilé parti de Collonges jusqu'à Archamps avec char, majorettes et orchestre.

Le dimanche 16 avril 2017, tous les enfants de la Commune et alentour se sont vu offrir joie et chocolats lors de la désormais traditionnelle chasse aux œufs qui se déroule au bois des Chênes. Nombreux sont venus pour trouver de magnifiques œufs décorés avec passion par la chef décoratrice Maya.

Samedi 17 juin 2017, ce fut un immense succès pour la fête de la musique. Un public nombreux est venu applaudir les deux concerts des groupes Pyramid's key et Balc.

En 2017, la fête de la St Maurice a lieu le 16 septembre et se déroule sur le parking de la mairie avec l'exposition des vaches et autres animaux de nos belles fermes, exposition de vieux tracteurs, présence de producteurs régionaux et présentation exceptionnelle de voitures de prestige. Le dimanche 3 décembre 2017 clôturera la saison avec notre traditionnel marché de Noël.

Nous nous associons au Président du Comité des Fêtes, M. Stéphane METRAL, pour remercier toutes les personnes qui soutiennent ces actions par leur présence à chaque manifestation et également tous les bénévoles du comité qui ne comptent ni les heures, ni les efforts pour donner aux Archampois l'occasion de se rencontrer et de se connaître autour d'un verre. La présence sans cesse grandissante du public est la meilleure récompense et encourage à faire toujours mieux.

N'hésitez pas à rejoindre le Comité des fêtes si vous souhaitez participer à cette aventure dans la joie et la bonne humeur avec une équipe dynamique.

Contact : www.archamps-comitedesfetes.fr

Vive la fête et au plaisir de partager de bons moments ensemble !!



Plusieurs projets ont démarré ou abouti depuis l'arrivée de la municipalité en 2014.



Auto-stop organisé : en avant avec Rezo Pouce !

Afin d'initier la co-élaboration de projets avec les habitants, la municipalité a invité en 2015, des personnes volontaires pour créer et participer à des Groupes Action Projet (GAP). Les GAP ont pour objectif de travailler avec une équipe resserrée de 5 à 10 habitants et un conseiller municipal chargé de remonter les informations au Conseil. L'idée est d'avoir une action concrète sur des dossiers précis en faisant des propositions au Conseil municipal.

Parmi ces groupes de travail, l'un d'entre eux s'est porté sur des recherches relatives au covoiturage et modes de déplacements doux sur le territoire. L'objectif était de proposer une alternative à l'auto-solisme (se déplacer seul dans sa voiture), de compléter l'offre de transport et de participer à l'amélioration de la situation actuelle (engorgement, pollution, ...).

Les réunions de travail de ce groupe ont permis en 2015 de choisir et mettre en place un système d'auto-stop organisé appelé Rezo Pouce.

Pour rappel, avec ce système, les habitants peuvent se positionner à un arrêt sur le pouce en tenant une affichette directionnelle. Si un conducteur passe et qu'il va dans cette même direction, il peut s'arrêter spontanément pour amener le passager à son point de destination.

Le projet a finalisé mi-2016 sa phase de réalisation avec notamment l'installation des arrêts, le dispositif de lancement et d'inscription des habitants. La réunion publique officielle de lancement a eu lieu en juin 2016.

Nos engagements 2014



✓ INSTAURER UN SYSTÈME DE COVOITURAGE SPONTANÉ

Il existe plusieurs panneaux à Archamps :

- Tennis couverts,
- Gaumont,
- Pont de Combes,
- Monuments aux morts,
- Eglise,
- Vovray,
- Chotard,
- Pommeraiès,
- Blécheins,
- Douane de Croix de Rozon,
- A côté du camping la Colombière à Neydens.



Plusieurs panneaux sont en cours d'installation à Collonges.

Nous remercions sincèrement les communes de Bardonnex, Neydens et Collonges de s'être joints à la démarche. Plus le maillage de panneaux sera large, plus les utilisateurs pourront se déplacer facilement.

A ce jour, ce système de déplacement compte environ 80 inscrits, principalement des conducteurs. Il semblerait que les passagers n'osent pas l'utiliser de façon fréquente et nous les invitons à contacter le service développement durable de la Commune pour être rassurés et conseillés. Pour ceux qui le connaissent, n'hésitez pas à en parler autour de vous !



Archamps a finalisé son Agenda 21 local !

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Un Agenda 21 est un programme d'actions développement durable pour le XXI^{ème} siècle. Depuis la Conférence du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, l'Etat incite beaucoup les communes à faire leur Agenda 21. La municipalité est très sensible aux projets qui visent la qualité de vie des habitants et la protection de l'environnement par la mise en place de solutions alternatives moins énergivores.

Ce projet s'est déroulé en trois grandes phases :

- Etat des lieux du territoire (ce qui se fait, ce qui marche ou pas, les enjeux à développer pour l'avenir etc...) : fait mi-2016 ;
- Concertation avec la population lors de réunions publiques pour entendre l'avis des habitants et leurs idées d'actions dans le village pour l'avenir : fait durant le 1^{er} trimestre 2017 ;
- Rédaction du plan d'actions suite aux propositions des habitants : fait 2^{ème} trimestre 2017 ; Mise en place des actions : à partir de juin 2017.

Les actions proposées doivent répondre aux enjeux suivants :

- Moins polluer ;
- Respecter les ressources naturelles (milieux, faune et flore) ;
- Resserrer les liens entre les personnes et les générations ;
- Consommer et produire de manière plus responsable et respectueuse de la vie.

Les actions proposées et hiérarchisées par le groupe d'habitants sont votées par le Conseil municipal. Elles sont variées et devront être réalisées durant le mandat. Parmi celles-ci, on note l'installation de composteurs collectifs, l'installation de boîtes d'échanges de livres et d'objets, le soutien aux monnaies locales, la mise en place d'un marché

Nos engagements 2014



✓ VOUS INVITER À ENTRER DANS LES GROUPES DE TRAVAIL

de producteurs, l'extinction de l'éclairage public... Mais cette liste n'est pas exhaustive, toutes les informations sont visibles sur le site internet de la commune !

Plusieurs actions sont déjà abouties telles que les bacs de plantes comestibles à partager installés dans les hameaux de Vovray, Blécheins, Les Pommeraias et le Chef-Lieu.



La Commune a déjà effectué une action de soutien en faveur de la monnaie locale « Le Léman » en versant à l'association qui œuvre pour la promouvoir, 1500 euros en décembre 2016.

Nous remercions les habitants qui se sont impliqués dans ces groupes de travail pour le bien-être des générations futures.

La municipalité compte présenter ces actions fin 2017 à un Comité de labellisation qui pourrait permettre au village d'obtenir la distinction « Notre Village Terre d'Avenir » pour son engagement pour un avenir durable.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la Communauté de Communes si vous souhaitez installer un composteur individuel ou collectif, c'est très simple puisqu'on vous l'échange contre une simple caution !

Information importante : nous avons remarqué l'arrachage de mottes entières de plantes comestibles dans les bacs du Chef-Lieu. Nous vous remercions de n'arracher que quelques feuilles afin que tout le monde puisse en profiter !

Subvention accordée par la municipalité aux personnes qui souhaitent se munir d'un vélo électrique !

Par délibération prise au Conseil municipal du 8 mars 2016, un soutien financier de 250 euros a été accordé en 2016 aux personnes qui ont acheté un vélo à assistance électrique neuf et conforme à la réglementation.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que cette subvention a été reconduite pour 2017 !

Le bénéficiaire devra faire parvenir en mairie son dossier de demande d'aide par écrit en y joignant les documents suivants :

- Copie de la facture d'achat en son nom propre de l'année en cours ;
- L'engagement par une attestation sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide par utilisateur et à ne pas revendre le vélo dans les trois ans suivant la réception de l'aide financière ;
- Un RIB au nom propre du bénéficiaire ;
- La copie de la Taxe d'habitation pour justifier de la résidence principale à Archamps ;
- La convention bipartite signée de M. le Maire et du bénéficiaire.

Attention l'enveloppe budgétaire est limitée. Un budget de 5000 euros a été voté pour l'année 2017 ce qui représente 20 vélos. Les dossiers sont instruits chronologiquement dans la limite de l'enveloppe disponible.

Informations en mairie :

Natacha PHILIPPE 04 50 43 63 64



© Agence Médiacom Consulting - T. Barret

Mettre à l'étude un projet de méthaniseur

Nos engagements 2014



✓ METTRE À L'ÉTUDE UN PROJET DE MÉTHANISEUR

Cette initiative a été suggérée par la commune d'Archamps mais ce projet est porté par la Communauté de Communes (CCG) en partenariat avec les agriculteurs de toutes les communes de la CCG. Les élus et agents se sont rendus à plusieurs réunions et déplacements afin d'accompagner la CCG dans sa réflexion. A ce jour le projet n'est pas abouti mais des études complémentaires devraient l'aider à évoluer.

Créer un rucher communal

Nos engagements 2014



✓ CRÉER UN RUCHER COMMUNAL



Le GAP rucher communal s'est lancé en 2016 dans des recherches relatives à la création d'un rucher communal. Ce groupe est composé d'apiculteurs et agriculteurs motivés.

Une visite au rucher école « Abeille du Salève » mi-mars 2016 a permis au groupe de se rendre compte des étapes de réalisation d'un rucher et aux erreurs à ne pas faire.

Fin juin 2017, le groupe de travail s'est réuni à nouveau et a avancé sur l'emplacement du rucher et la définition d'un binôme responsable. Fin 2017, il est prévu de faire le point sur le matériel nécessaire pour une installation prévue au printemps 2018. Une association de protection des pollinisateurs est là pour aider le groupe de travail à l'avancement du projet. La municipalité souhaite que ce rucher ait une vocation pédagogique auprès des jeunes et du grand public.

Acquisition d'un véhicule électrique

La Commune s'est dotée en 2016 d'un véhicule électrique de type GOUPIL pour les déplacements intra-village des agents des services techniques. Ce véhicule permet de consommer moins d'énergie fossile et ainsi de moins polluer l'atmosphère avec une autonomie de plusieurs jours (100 km environ). Son coût de 32 000 euros a été supporté à 30% par le Ministère du développement durable dans le cadre d'une demande de subvention effectuée par la Communauté de Communes pour le compte de toutes les communes.



Jardins partagés

Nos engagements 2014



✓ PROPOSER LA CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS ACCESSIBLES À TOUS

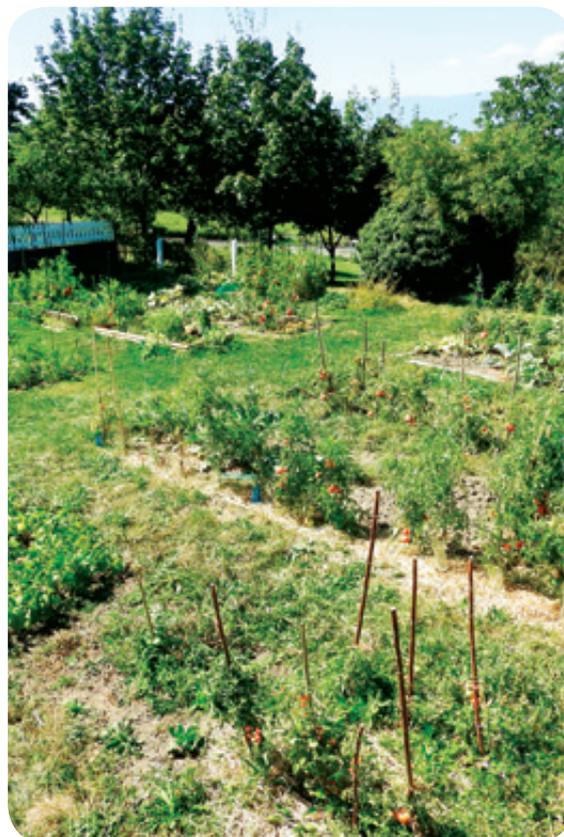
Les jardins partagés ont été mis en place en 2015. Ce sont treize parcelles qui ont été mises à disposition d'habitants en ayant fait la demande. Les conditions pour avoir une parcelle sont d'habiter en résidence principale à Archamps et de ne pas disposer de jardin pour cultiver.

Sont mis à la disposition des locataires de parcelles, une cuve de récupération d'eau de pluie et une armoire à outils fermée.

Le jardinage doit être durable ! Le règlement des jardins stipule bien l'interdiction d'utiliser des produits pesticides, et l'obligation de cultiver des fruits et légumes de saison peu consommateurs d'eau.

Il a été remarqué des vols de légumes et fruits en 2017. Ces parcelles étant publiques mais entretenues et cultivées par des personnes privées, nous vous demandons de bien vouloir respecter leur travail et de ne pas leur prendre leur production.

Merci pour votre compréhension.



Pratiques alternatives pour une gestion durable des espaces verts



Les agents des services techniques œuvrent au quotidien pour la beauté des espaces verts communaux. Leur travail n'est pas ménagé puisqu'ils utilisent des méthodes de gestion alternative respectueuses de l'environnement et de la santé des Hommes mais qui demandent souvent un surplus de travail comparativement aux méthodes basiques.

Parmi ces méthodes de gestion alternative, en voici quelques-unes :

- Limitation forte de l'utilisation de produits pesticides : cette méthode impose un désherbage à la main uniquement, partout sauf pour le stade et le cimetière ;
- Paillage des massifs : la couche de granulés de bois déposée à la surface de la terre permet de moins arroser les plantes en limitant l'évapotranspiration végétale ;
- Utilisation de plantes vivaces et locales : les plantes vivaces et locales s'adaptent mieux aux contraintes du climat ce qui nécessite moins d'entretien ;
- Utilisation de gazon résistant à la sécheresse : ce type de gazon induit de fait moins d'arrosage ;
- Récupération d'eau de pluie autant que possible.

Des panneaux de sensibilisation à ces bonnes pratiques ont été installés dans les massifs pour l'information des habitants.

D'autres bonnes pratiques sont à mettre en avant. La replantation d'arbres d'essences locales a été assurée à plusieurs reprises dans le cas de l'arrachage d'un arbre vieux ou mort.

Au niveau du sentier des Chênes, quatre chênes ont été replantés suite au dépérissement d'autres chênes plus vieux afin de pérenniser la lignée de chênes déjà installés.

Semaines du développement durable annuelles



2016

En 2016, nous vous avons proposé plusieurs animations :

- Conférence sur l'impact de la pollution lumineuse sur la nature et l'Homme avec la Société Astronomique de Genève et le Muséum National d'Histoire Naturelle de Genève ;
- Atelier d'autoréparation de vélo avec l'association Bourgeois d'Annemasse ;
- Défi Familles à Energie Positive (FAEP) avec l'association Prioriterre de Meythet ;
- Balade Forestière commentée au Sentier des Chênes ;
- Film documentaire « Ma vie zéro-déchet » avec l'AMAP Ronde de légumes de Feigères.

2017

En 2017, d'autres animations ont été programmées pour le bonheur des petits et grands :

- Animation grand public autour de la vie des abeilles couplée d'un passage dans chaque classe des deux écoles pour expliquer aux enfants les menaces qui pèsent sur elles et les mesures de protection ;
- Cour de cuisine végan-sans gluten avec l'Association ADAFP Haute-Savoie ;
- Café-philo à l'Auberge communale pour échanger autour du thème des frontières ;
- Atelier de fabrication d'objets à partir de déchets de bouteilles et cartons avec le SIDEFAGE (Syndicat Mixte de Gestion des Déchets).

Ces animations qui ont lieu lors des semaines européennes du développement durable, ont permis d'évoquer avec tous les participants des solutions alternatives dans les domaines du social, de l'environnement et de l'économie en faveur des générations futures.

Nous vous remercions de vous être déplacés nombreux lors de ces animations car penser alternatif, c'est positif !

Nous remercions également toutes les associations et acteurs locaux qui se sont joints à nous pour le bon déroulement des animations.

Extinction de l'éclairage public

Animation ponctuelle



Carles Garcia © 2017



En lien avec la politique de développement durable et la mise en place de l'Agenda 21 local, et parce que nous sommes convaincus que les éclairages publics non maîtrisés portent une forte atteinte à notre environnement et à la qualité de vie des Hommes, nous avons effectué comme plusieurs communes, un premier essai d'extinction des éclairages sur le territoire d'Archamps le 31 mars dernier avec observation astronomique en partenariat avec :

- la Maison du Salève (France),
- la Société Astronomique de Genève (Suisse),
- le club d'Astronomie Orion du Pays de Gex (France),
- le Muséum d'histoire naturelle de Genève (Suisse),
- le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (Suisse).



Dans le cadre de l'exposition à la Maison du Salève « Les couloirs de la nuit », la lune, les amas d'étoiles, les constellations, ont été au programme... Vous avez été plus de 90 personnes à venir observer le ciel avec les télescopes des membres de la Société Astronomique de Genève et du club Orion d'astronomie du Pays de Gex.

A cette occasion, l'éclairage public ne s'est pas déclenché pour permettre de se réapproprier le magnifique spectacle du ciel nocturne et de jouir du ballet cosmique qui danse au-dessus de nos têtes depuis la nuit des temps. Cette extinction a permis à tous et à toutes de rouvrir la fenêtre sur l'univers ... que les peuples de l'antiquité contemplaient chaque nuit. L'obscurité a permis de voir toutes les richesses du ciel décuplées la nuit, sans gêne !

Les retours ont été très positifs et cette animation a permis de sensibiliser aux intérêts de l'obscurité totale pour la faune et la santé humaine. Nous réfléchissons à éteindre l'éclairage à certaines périodes de la nuit de façon pérenne.

L'exposition « Les Couloirs de la nuit » de la maison du Salève a aussi été installée quelques temps en salle du Conseil municipal pour des visites libres et l'accueil de classes.

Nettoyage de printemps et entretien des chemins agricoles

Nos engagements 2014



- ✓ NETTOYAGE DE PRINTEMPS
- ✓ RÉHABILITER LES JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT
- ✓ CRÉER UNE COMMISSION AGRICOLE



Comme en 2016, le nettoyage de printemps a été reconduit en 2017 avec davantage de participants et nous vous remercions de votre participation pour la propreté de votre Commune !



Plus de 40 personnes, y compris des enfants, se sont mobilisées samedi matin 29 avril 2017 pour débusquer les déchets sauvages aux abords des cours d'eau et dans les prairies et bosquets de la Commune.



Des déchets variés ont été récoltés dont deux scooters abandonnés. De nombreux sacs de 130 litres ont été remplis de débris divers.

Des agriculteurs de la Commune regroupés en commission agricole, se sont joints à cet effort pour remettre en état, en y répandant pas moins de 120 m² de gravier, les chemins communaux de la Combe, du Montfort, des Parais, des Places, des Douves et Chez Blondin.

Et à tous ceux qui n'ont pas pu participer, sachez que la traque aux déchets est ouverte tous les jours de l'année. Il suffit d'avoir toujours dans sa poche un petit sac pour y mettre les déchets que vous trouveriez sur votre chemin. Alors merci à vous aussi de pratiquer cette chasse pacifique.

Le travail des participants a été récompensé par un bon repas concocté par notre chef de l'Auberge Guilhem GAZEAU que tout le monde a bien apprécié.

Corridors biologiques

Dans le cadre de la préservation des corridors biologiques, le Syndicat Mixte du Salève et la Commune d'Archamps ont organisé les années précédentes un chantier participatif pour créer une mare sur une parcelle communale située au lieu-dit les Pommeraies, afin d'apprendre à créer une mare, offrir un lieu de vie à des espèces menacées comme le crapaud sonneur à ventre jaune et créer un site pédagogique accessible aux enfants de l'école et aux habitants. Le chantier s'est déroulé sous la direction d'un animateur de la FRAPNA74, spécialiste des batraciens et de la création de mares. Aujourd'hui on peut y observer des crapeaux et grenouilles sans problème !

La commission a publié une information dans le bulletin municipal à propos des sites Natura 2000 de la Commune et, dans le but de mieux préserver et valoriser le patrimoine arboré, a relancé un concours photos dont les résultats seront diffusés à l'automne 2017.

Pour rappeler les enjeux majeurs des corridors, la Commune a également organisé en avril 2017, une conférence autour des rôles des corridors, animée par Luc Mery de l'Association Apollon 74. Ces enjeux seront pris en compte dans le cadre de la révision du PLU.



La commission « Vie publique, associations »



La Commission fière de ses 7 membres, ne devra désormais compter que sur 5 personnes puisque Françoise et Lamia (qui n'a pas pu être présente pour la photo) ont quitté la Commune. Nous leur souhaitons bonne chance !

Ginette Bouquet, Severine Chopard, Olivia Simeoni, Sylvain Truffier et Marie-Claude Bonnamour sont les membres et restent très motivés pour examiner les demandes de subventions qui doivent être désormais demandées avant le 31 mars de l'année en cours. La commission a depuis 3 ans, obtenu la gratuité de la salle polyvalente pour les associations de gym et de yoga, la gratuité de la salle pour une fête par an et par association et le renouvellement de la vaisselle avec l'acquisition de nouvelles pièces : flûtes à champagne, tasses à café et à thé, assiettes à dessert etc...

Avec la réouverture du télésiège et la rénovation de la salle hors-sac, les membres de la commission ont également œuvré pour équiper la cuisine d'un nouveau frigo et d'une nouvelle cuisinière à gaz et mis à disposition de la vaisselle. Les subventions sont en priorité pour les associations d'Archamps. La commission est aussi à votre écoute pour ce qui concerne la vie publique de notre Commune. N'hésitez pas à la contacter.

Total des subventions accordées en 2014 :

64 764 €

Plusieurs associations ont choisi de s'exprimer à travers ce bulletin annuel et nous les remercions de leur participation.

Association Hêtre Yoga



Souvent à la rentrée, les places sont rares, mais il y a la possibilité de faire une séance d'essai (gratuite) durant le troisième trimestre soit pour terminer l'année, soit pour se définir pour la rentrée et ne pas rater les inscriptions !

Actions effectuées en 2016 :

Séances hebdomadaires de Yoga, dans la salle polyvalente de la mairie d'Archamps, de septembre à juin, les lundis soir à 18h30 et 20h et les mardis matin à 8h45 et 10h15 ! Avec Françoise Urban.

- 14 janvier et 5 février : conférence et atelier sur l'alimentation et gestion des émotions avec Dominique Pergod et Mireille Durig ;
- 20 mars : atelier voix-yoga avec Françoise Urban et Julie Bonin ;
- 12 mai : conférence sur « vivez qui vous êtes vraiment » vos natures multiples avec Steven Rudolph
- 27 octobre : conférence « Ho'opono pono » le pardon une porte ouverte sur l'amour avec Maria Elisa et Jean Hurtato ;
- 21 novembre : conférence sur « ce que l'argent dit de vous » avec Christian Junod.

Actions déjà effectuées en 2017 :

Séances hebdomadaires de Yoga, dans la salle polyvalente de la mairie d'Archamps, jusqu'en juin puis reprise en septembre, les lundis soir à 18h30 et 20h et les mardis matin à 8h45 et 10h15 ! Avec Françoise Urban.

- 28-29 janvier : atelier Mantra et Yoga résonance de l'être avec Boris Tatzky ;
- 11-12 février : atelier Yoga et Chant choral avec Françoise Urban et Eric Folliet ;
- 16 mars : conférence « Enfants en difficultés, parents en questionnement, les réflexes archaïques » avec Mylène Chenet ;
- 20-21 avril : atelier sur « ce que l'argent dit de vous » avec Christian Junod.

Idées de projets à venir :

- 10 décembre 2017 : atelier « Yoga de l'énergie » avec Eliane Claire Thiercelin ;
- Conférence sur la conscience, l'intelligence intuitive ;
- Conférence à la suite du documentaire « le monde avance » avec Fabien Rodhain ;
- Reconduire l'atelier Yoga- Chant Choral ;
- Chant polyphonique ;
- Yoga et clown ;
- Mantra et chant.





Association Quiétude

L'association a été fondée à Archamps en novembre 2016 et a pour objet d'offrir à tous un espace de bien-être et de réduction du stress. L'activité principale est la pratique du Yoga actuellement.

A ce jour, elle compte 50 membres dont 32 archampois(e)s et accueille déjà des Yogis de 16 à 84 ans de tous les niveaux, des hommes et des femmes, des jeunes mamans et des femmes enceintes, des sportives, des blessés, des fatigués... Tout le monde est le bienvenu pour partager un moment de quiétude !

Pendant ces premiers mois d'activité, l'association a proposé à Blécheins plus de 150 cours de yoga, des Yoga & Dîner, des séances de Yoga en plein air, du Family Yoga, de l'initiation au Yoga à l'école Montessori Croque la vie et un atelier à l'air libre de Yoga & Massage Amma avec Patricia Chevenier, réflexologue à Beaumont.

À partir de septembre 2017, les cours dureront 1h30, et les horaires seront : lundi 8h45, jeudi 19h30 et samedi 10h00.

Le Yogas Diners (60 minutes de yoga + un repas) sont prévus les 12/10/2017 et 30/11/2017 à 19h30.

Pour plus d'informations et inscriptions merci de contacter Madame Nicole RUPP : 06 33 59 10 39 ou quietude.nicole@gmail.com

www.associationquietude.com





Archamps village (ARVI)

Les activités d'Archamps village en 2016 se sont organisées avec la plupart de ses membres dans l'enthousiasme et la bonne humeur une fois tous les deux mois en moyenne. L'association a démarré l'année dans l'intention d'organiser un pique-nique à la Croisette pour faire découvrir les activités de la station. Malheureusement, la pluie diluvienne a empêché de réaliser ce projet qui sera certainement reconduit en février 2018.

ARVI a participé à la fête de la Saint-Maurice avec un stand « sculpture éphémère » en terre.

Avec l'initiative citoyenne « Salève vivant », l'association a également participé au défi « familles à énergie positive ».

Enfin, l'association a organisé la projection du film « Demain » à la salle polyvalente et plusieurs acteurs locaux sont intervenus pour démontrer que les valeurs du film se réalisent déjà près de chez nous.

Étaient présents : les colibris de Genève (mouvement initié par Pierre Rabhi), qui ont animé le débat, O champs paysans (producteurs locaux), L'Accorderie du Genevois (échange de services), Salève vivant (initiatives citoyenne) avec notamment une présentation de la monnaie locale « Le Léman ».

Des projets sont en cours : l'organisation du spectacle de danse « Danseurs d'alerte » (Cf. Rubrique Culture) l'organisation d'un marché mensuel de producteurs locaux à Archamps, la participation à la fête de la Saint-Maurice.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, contactez Julie Herquel au 06 84 22 15 17.

Ecole de musique



L'école de musique ABC (Archamps, Bossey, Collonges) a été fondée en 1982 Ça date !!!

Après ses débuts avec une trentaine d'élèves, elle a fait sa route et accueille aujourd'hui 230 élèves répartis dans différentes classes de solfège et d'instruments.

Instruments enseignés : piano, guitare, violon, violoncelle, flûte traversière, saxophone, clarinette. D'autres instruments peuvent être enseignés sur simple demande.

L'école étant affiliée à la Confédération Musicale de France, elle suit les instructions officielles et le schéma départemental pour l'enseignement musical et artistique. Les élèves reçoivent un enseignement de qualité conforme à ce schéma les formant soit à devenir des amateurs très bien « éclairés » soit à entrer dans un conservatoire pour y continuer des études professionnelles.

L'école offre tout au long de l'année des auditions d'élèves et des concerts de professionnels. En 2017, les manifestations ont été nombreuses :

- 27 Mai 20h30 : Concert Jazz-Rock au petit théâtre de Collonges. Entrée libre.
Avec « Guacamol's Green » Formé de 4 professeurs de la région. Clavier, Guitare, Batterie et Basse ;
- 18 juin 17h30 : Concert Flûte et Guitare au petit théâtre de Collonges. Entrée Libre.

Duo « Freitag" De Bach à Piazzolla. Marcel Taglang Guitare et Rolf Freiburghaus Flûte ;

- 21 juin 18h : Fête de la musique et audition de fin d'année. Dans et autour de l'école ABC. Buffet canadien. C'est l'occasion d'entendre toutes les classes d'instruments et de rencontrer les professeurs autour du verre de l'amitié.

A suivi le Concert des professeurs en juin à l'Aula du campus adventiste de Collonges.

Ne ratez pas chaque année les journées d'inscription qui ont lieu en juin. Les dates précises sont affichées devant l'école.

L'école organise également des stages d'été « Orchestre à Cordes » en juillet dans les locaux de l'école. Le concert final se fait à la salle des fêtes d'Archamps. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site « ecoledemusiqueabc.fr »

Ecole de musique ABC
34, Place de l'église - 74160 Archamps
04 50 95 32 90
ecoledemusique.archamps@gmail.com
www.ecoledemusiqueabc.fr
N° Siren : 323192732



Montessori Croque la vie

Grâce à une Association de Parents d'Elèves très motivés, les enfants de l'école Montessori Croque la Vie ont pu bénéficier pendant toute l'année d'un atelier "création/musique" bien différent des cours traditionnels.

Avec Julien, de l'association Twogather, les enfants chauffent leurs voix de façon atypique, ils rythment, chantent, scandent, inventent des chansons avec leurs mots, leurs idées, en fonction de leurs goûts... Chaque semaine, tous les enfants, de 3 à 10 ans, attendent Julien avec impatience pour laisser libre cours à leur créativité.

Blécheins en Fête

L'association a le plaisir de vous communiquer la Recette Bléchinoise du 22 juillet 2017, recette du bonheur qui marche à tous les coups :

- De la boisson ;
- Les Diots du Coucou ;
- Les patates, les tomates, les glaces et le fromage locaux ;
- Un Dj animé ;
- Plein de ballons ;
- Des balades en calèche ;
- Ajoutez à cela une bande de joyeux Bléchinois ;
- Mélangez le tout.

Laissez macérer le Samedi 22 juillet à 19 h !

Ceci est la recette INRATABLE pour passer une bonne soirée. La preuve, cela fait 12 ans que l'association la teste et vous êtes toujours aussi nombreux à venir la partager avec eux et nous vous en remercions.

Les membres vous rappellent de ne pas oublier la fête de la Pomme, début octobre, où vous êtes toujours au rendez-vous pour échanger, partager, autour d'un morceau de gâteau, d'un verre de cidre et/ou de chèvre...

Encore un immense MERCI à vous tous, les membres vous attendent nombreux avec joie lors de leurs manifestations !

Bléchinement votre...



Association Foyer Nordique du Salève

*Envie de changer de la morosité d'en bas ?!
Sortir la tête au soleil ?!*

Alors venez profiter des pistes dans un cadre sauvage aux portes de chez vous ! Le Foyer nordique du Salève vous accueille tout l'hiver, les mercredis, samedis et dimanches.

Les pistes sont damées et entretenues grâce à une dameuse flambante neuve, mais surtout grâce à une sympathique équipe de bénévoles toujours prêts à vous conseiller ! Nous louons du matériel neuf pour pratiquer le ski de fond en mode alternatif-classique ou pour le mode skating. Quel plaisir de pouvoir glisser sur ce domaine enneigé avec de nombreuses vues magiques sur la chaîne du Mont-Blanc mais aussi sur les lacs d'Annecy et Léman !

Pour se reposer ou se ravitailler, nous mettons à votre disposition une salle hors-sac chauffée. Alors n'hésitez plus, venez nous voir cet hiver !
Infos sur l'état des pistes chaque jour mises à jour :

www.fnds.fr et 04 50 94 50 17



Télési du Salève

Malgré une saison 2016- 2017 pauvre en neige, le télési du Salève a pu ouvrir sa piste 6 jours.

Aujourd'hui, l'équipe du télési compte une vingtaine de bénévoles dont cinq personnes qui ont été formées pour la conduite de moto-neige et deux pour la dameuse.

L'association recherche encore des bénévoles pour faire vivre cette association. Plus il y a de monde, plus les activités sont sympathiques !

Les membres profitent de ce bulletin pour vous annoncer que la «Croisette joue aux cartes»! Un concours de belote sera organisé par l'association le 28 octobre 2017 à la salle des fêtes d'Archamps (plus d'informations à venir).

Ils vous attendent nombreux et nombreuses !

Contact : ats.74160@hotmail.com



Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles d'Archamps est une association à but non lucratif composée exclusivement de parents d'élèves bénévoles de l'école d'Archamps (maternelle et primaire).

C'est en moyenne une vingtaine de personnes dynamiques et motivées qui acceptent de donner un peu (voir beaucoup) de leur temps libre directement pour les enfants. C'est pour cela qu'il est constamment à la recherche de « sang neuf » afin de renforcer et/ou renouveler l'équipe en place.

L'objectif principal de l'association est de soutenir financièrement l'ensemble des activités pédagogiques et les différents projets scolaires/extrascolaires proposés à nos enfants tout au long de l'année. Cela va de l'achat de petit matériel, au renouvellement des abonnements pour les magazines et revues, mais aussi aux sorties cinéma, piscine, escalade, spectacles,... enfin tout ce qui permet d'enrichir de près ou de loin la vie scolaire des enfants.

Indirectement, c'est également un excellent réseau social au sein de notre petite Commune puisque les membres s'efforcent d'entretenir une ambiance chaleureuse et de privilégier les rencontres avec les habitants.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le bureau a été en partie renouvelé.

- **Président** : Mikaël Bolliet
- **Vice-Présidente** : Sophie Keberle
- **Secrétaire** : Alexandra Charbonnier
- **Vice-Secrétaire** : Laura Murphy
- **Trésorier** : Mathieu Blaire
- **Vice-Trésorier** : Jean-Luc Weber

Pour cette année, il y a eu de nombreuses nouveautés avec la création du Carnaval, co-organisé par le Sou des Ecoles d'Archamps, celui de Collonges, le Comité des fêtes d'Archamps et le centre aéré de Collonges, sans oublier le soutien des communes d'Archamps et de Collonges.

Une course d'orientation a été réalisée avec le soutien des institutrices qui ont organisé un cycle d'apprentissage sur ce thème tout au long de l'année.

Plusieurs animations ont eu lieu :

- Vente de Gâteaux le vendredi 2/06 à la sortie de l'école ;
- «L'Archampine» : le 11/06 course d'orientation en parallèle de la fête du sport et co-organisée avec le comité des fêtes et le CMJ ;
- La fête de l'école fin juin : jeux et animations par les enfants et pour les enfants.

Manifestations à venir pour l'année scolaire 2017-2018 :

- Participation à la fête de la Saint-Maurice organisé par le comité des Fêtes ;
- Vente de gâteaux à la veille des vacances scolaires de la Toussaint - d'hiver et du printemps ;
- Fête de Noël en décembre : Vente de Sapins et Vente de Raclette ;
- Pièce de Théâtre ;
- Bal du Sou ;
- Carnaval ;
- Vide Grenier ;
- Vente de Fleurs : avril ;
- Course d'orientation : mi-juin ;
- Fête de l'école : fin juin.

L'association compte sur le soutien et la participation de tous aux événements. Chaque manifestation est pensée afin de toucher le plus grand nombre, parents d'élèves ou non. Il est important pour eux de rassembler le maximum de personnes dans le but de créer un lien social et de partager de bons moments.

Si les activités vous intéressent et que vous avez des idées à soumettre, n'hésitez pas à les contacter.

Leur démarche doit s'inscrire sur le long terme pour le bonheur des enfants.

Merci pour eux!

Informations :

www.archamps-lesou.fr et page Facebook.

Contact et renseignements :

contact@archamps-lesou.fr

État civil

Afin de nous conformer aux nouvelles dispositions de la CNIL, seules les personnes ayant autorisé par écrit la diffusion des données figurent sur cette page.

De plus, seuls les naissances, mariages et décès ayant eu lieu entre le 01 / 01 / 2016 et la date d'envoi du texte du bulletin au graphiste sont prises en compte. Les événements postérieurs à cette dernière date apparaîtront dans la prochaine publication annuelle.

Décès

| | |
|----------------|--|
| 28 / 01 / 2016 | Charles, Auguste BUSSAT |
| 10 / 02 / 2016 | Gabrielle, Sylvie ABBE-DECARROUX née LEVET |
| 16 / 02 / 2016 | Monique, Eliane, Andrée DUBOSSON née BRAND |
| 04 / 03 / 2016 | Marcel, Adrien, Eugène FOUVY |
| 29 / 03 / 2016 | Edgard, Michel, Jules AESCHLIMANN |
| 30 / 03 / 2016 | Abdel, Hamid, Mahmoud SALEH HAMDAN |
| 03 / 04 / 2016 | Marie-Martine PAUCHARD née REGEFFE |
| 09 / 04 / 2016 | Philippe, André, Bernard THOMA |
| 14 / 06 / 2016 | Jacqueline, Charlette ROZANT née SCHREYER |
| 24 / 06 / 2016 | Marthe, Eugénie PELLET née GAY |
| 17 / 07 / 2016 | Anne, Marie, Paulette GUILLOT née CHAZAL |
| 04 / 08 / 2016 | Marie-Louise BERGAMASCHI née CHIARO |
| 18 / 09 / 2016 | Michel CHAVANNE |
| 18 / 09 / 2016 | Geoffrey, Marc-Antoine, Pierre, Michel CLEMENT |
| 21 / 09 / 2016 | Yvette, Germaine GARCIA SERRANO née LALLEMAND DEVILLE |
| 05 / 10 / 2016 | Christa, Josefa, Agnès AENGENHEYSER née KHAROUA |
| 28 / 10 / 2016 | Léane, Marie CARRET |
| 10 / 12 / 2016 | Ester, Suzanne AESCHLIMANN née GAVILLET |
| 02 / 01 / 2017 | Maurice BRUNIER |
| 04 / 07 / 2017 | Yvette DEBESSE née FAVRE |
| 19 / 07 / 2017 | Jacques BRUVRY |
| 26 / 07 / 2017 | Rosette CLARET |
| 28 / 08 / 2017 | Guillaume, Patrick, Olivier JACOTTIN |
| 06 / 09 / 2017 | François COTTET-DUMOULIN |

Naissances

| | |
|----------------|--|
| 15 / 02 / 2016 | Marion NAPPO DEGIORGI |
| 25 / 04 / 2016 | Isaac RAYMOND-PELLET |
| 28 / 07 / 2016 | Heidy ZHENG |
| 31 / 08 / 2016 | Paloma, Hélène PIERRE |
| 19 / 10 / 2016 | Léane, Marie CARRET |
| 08 / 11 / 2016 | Maxence, Laurent, Joël TAPPONNIER |
| 30 / 11 / 2016 | Melvin FALEUR |
| 29 / 12 / 2016 | Raphaël, Paul, Hubert CHAVANNE |
| 14 / 02 / 2017 | Tess DEMAY-FERREIRA |
| 20 / 02 / 2017 | Alexis ESNAULT DASILVA CORREIA FALCAO |
| 27 / 02 / 2017 | Gabriel, Mateus, Bruno FERNANDES |
| 22 / 03 / 2017 | Diego, Jean, Bruno LAMOINE |
| 22 / 04 / 2017 | Roméo, Ulysse RULLANTI |
| 26 / 04 / 2017 | Thomas, Ambroise TIRABOSCHI |
| 26 / 05 / 2017 | Mattéo PECCAUX |
| 10 / 06 / 2017 | Lenny BOUGAMONT |
| 26 / 08 / 2017 | Albin JEANNET |

*Famille
Lamoine*



Mariages

30 / 07 / 2016 Emily KEANE - Jimmy CRUCEREY

Démarches administratives

Transport scolaire

Pensez à inscrire vos enfants à la Communauté de Communes avant la fin de chaque année scolaire. Tous les documents sont en ligne sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

Petite enfance

Depuis début 2015, ce service a été transféré à la Communauté de Communes du Genevois. La CCG est donc l'interlocuteur privilégié à contacter pour toute question relative à la petite enfance et aux modes de garde des enfants. Le service est joignable au 04 50 95 91 40 aux horaires d'ouverture de la CCG.

Inscriptions scolaires

Pour inscrire vos enfants à l'école, allez dès le mois de janvier à la mairie avec les pièces justificatives suivantes : livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et pour les ressortissants suisses une attestation de départ pour toute la famille, délivrée par l'Office cantonal de la population.

Récensement militaire

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser en mairie à 16 ans munie des pièces suivantes : carte d'identité, livret de famille, justificatif de domicile. Pour l'année 2017, doivent se présenter en mairie les personnes nées en 2001. Pour l'année 2018 doivent se présenter les personnes nées en 2002

Carte d'identité

Pour la délivrance des cartes d'identité, il faut désormais s'adresser en mairie de Saint-Julien comme pour les passeports. La durée de validité de la carte nationale d'identité est actuellement de 15 ans dans le cadre de la réforme de simplification des démarches administratives. Pour les cartes d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans de la carte est automatique sans démarche particulière. Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour les mineurs. Avant un voyage, il est conseillé de consulter le site du Ministère des Affaires Etrangères pour connaître les modalités applicables à chaque pays.

Infos pratiques

Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

La loi n°2008-582 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux en obligeant les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à obtenir un permis de détention. Les pièces ci-dessous doivent être déposées en mairie :

- Pièce d'identité du propriétaire du chien ;
- Certificat d'identification du chien ;
- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

Pour les chiens mâles et femelles de 1^{ère} catégorie, le

certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal ;

Attestation d'aptitude du propriétaire, délivrée à la suite d'une formation suivie auprès d'un formateur agréé dont la liste figure sur le site www.haute-savoie.pref.gouv.fr ;

Evaluation comportementale du chien lorsque le chien est âgé de plus de 8 mois, réalisée par un vétérinaire comportemental habilité dont la liste figure sur le site www.haute-savoie.pref.gouv.fr. Si le chien n'a pas l'âge prévu, il est délivré au propriétaire une attestation provisoire.

Haies

Avec l'arrivée de la belle saison, il est bien de se rappeler des règles pour l'entretien et l'implantation des haies et des arbres.

Pour l'implantation de nouvelles haies privées, merci de vous référer au règlement du PLU en vigueur sur la Commune selon le zonage de votre parcelle, disponible en mairie et sur le site internet de la Commune.

Vous devez assurer l'entretien et l'élagage des arbres et haies en zone privée et évacuer les déchets à la déchetterie.

Si l'entretien des haies ou arbres nécessite une emprise sur la voie publique, vous ou l'entreprise qui intervient doivent faire une demande à la mairie sous forme écrite et un arrêté sera ensuite rédigé.

Pour tout arbre ou haie considéré comme gênant la voie publique, la Commune se réserve le droit d'imposer des travaux d'élagage selon cette procédure :

Un courrier est envoyé au propriétaire pour demander la mise en conformité dans un délai de 2 mois ;

Le délai passé si rien n'est fait, la Commune mandate une entreprise pour intervenir et exécuter les travaux dans les semaines qui suivent. La facture est envoyée directement au propriétaire et à régler à l'ordre du Trésor public.

Encombrants

Pour que les services techniques puissent récupérer vos encombrants, il est nécessaire de vous signaler en mairie. Les personnes demandeuses sont informées avant la collecte et doivent déposer leurs encombrants devant leur domicile, en limite de voie publique la veille au soir au plus tôt. La collecte est limitée à 4 encombrants maximum et ne porte que sur les objets très lourds comme l'électroménager, les matelas, les vélos... Tout autre matériel doit être apporté par vos propres soins à la déchetterie de Neydens.

Feux

Les feux de matériaux et déchets verts sont strictement interdits en Haute-Savoie à cause de la pollution de l'air sous peine d'amende.

Bricolage et jardinage

L'utilisation de matériaux bruyants de type tronçonneuse, scie ou autres dans le cadre de travaux de jardinage ou de bricolage est réglementée car elle occasionne souvent une gêne pour le voisinage. L'utilisation de ces outils est autorisée uniquement :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

— Numéros utiles —

Services de l'état

Mairie d'Archamps

Adresse : 1, place de la Mairie - 74160 ARCHAMPS
Adresse postale : BP 40 - 74165 COLLONGES-SOUS-SALEVE CEDEX
Tél : 04 50 43 62 18 - Fax : 04 50 43 68 13
Mail : accueil@mairie-archamps.fr
Site internet : www.mairie-archamps.fr

Accueil public et téléphonique : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h - Mardi et jeudi de 14h à 19h

Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois

Adresse : Immeuble le Galien - 26, avenue de Genève BP 73100 - 74163 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX

Tél : 04 50 49 08 97 - Fax : 04 50 49 62 00

Mail : t074025@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public avec ou sans rdv : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

Adresse : 1, place du Général de Gaulle
CS 34 103 - 74164 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX - Tél : 04 50 35 14 14
Site internet : www.st-julien-en-genevois.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Attention demandes de passeports et CNI sur RDV uniquement.

Communauté de Communes du Genevois

Adresse : 38, rue Georges de Mestral
Technopole Bâtiment Athéna entrée 2 - 74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX

Tél : 04 50 95 92 60 - Fax : 04 50 95 92 69

Mail : info@cc-genevois.fr - Site internet : www.cc-genevois.fr

Accueil du public : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le vendredi jusqu'à 16h30

Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois

Adresse : 4, avenue de Genève - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél : 04 50 35 13 13 - Fax : 04 50 49 13 42

Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Poste de Collonges-sous-Salève

Adresse : Immeuble les Etiolets - 54, place de Savoie - 74160 COLLONGES-SOUS-SALEVE
Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h - Le samedi de 9h à 12h30
Heures limites de dépôt : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 15h. Samedi à 11h

Boîtes aux lettres de la Commune : Place de l'Eglise,
Blécheins à côté du transformateur, Vovray à côté de l'abri à sel

Maison Transfrontalière de Justice et du Droit

Adresse : 26, avenue de Genève - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél : 04 50 74 86 86

Mail : mtjd@cc-genevois.fr

Santé

- Pharmacie du Fer à Cheval de Collonges-sous-Salève : 04 50 43 60 12
- Pharmacie du Châble à Beaumont : 04 50 04 41 97
- Pharmacie Nouvelle à Saint-Julien : 04 50 49 22 53
- Pharmacie principale à Saint-Julien : 04 50 35 04 04
- Pharmacie centrale à Saint-Julien : 04 50 49 55 94
- Pharmacie des Acacias à Saint-Julien : 04 50 35 03 02
- Pharmacie de garde : 15 ou 3237 24h/24h
- Centre hospitalier de Saint-Julien et centres de planification et d'éducation familiale : 04 50 49 67 39
- Pôle Médical de Collonges-sous-Salève : des permanences sont tenues par une infirmière tous les matins de la semaine (lundi au vendredi) de 8h30 à 11h45 04 50 43 67 13

Eau potable

Véolia : 09 69 32 34 58 - www.service-client.veoliaeau.fr

École

- Ecole primaire publique Raymond Fontaine
Adresse : 57, route de Blécheins
74160 ARCHAMPS
Tél. : 04 50 43 68 58
- Ecole Montessori Croque la Vie
Adresse : 35, chemin de la Charrière
74160 ARCHAMPS
Tél. : 04 50 43 70 85
Mail : contact@ecolecroquelavie.com

Déchets

- Déchetterie de Neydens : Chemin de Fillinges : 04 50 04 41 67
- Déchetterie de Vulbens
- SIDEFAGE (Tri sélectif) : 04 50 56 67 30 du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
www.sidefage.fr

Social

- Association Passage prévention spécialisée à Annecy : 04 50 27 60 98 ou passage3@wanadoo.fr
- Mission Locale Jeunes de Saint-Julien : 04 50 49 43 88
- ADMR de Collonges (Aide à domicile) : 04 50 43 21 29 ou info.collonges.frde74@admr.org
Ouverture les lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h
- Pôle médico-social de Saint-Julien : 04 50 49 49 50
- Assistantes sociales de Saint-Julien-en-Genevois : 04 50 49 49 50
- Centre Communal d'Action Sociale d'Archamps (CCAS)
voir la rubrique vie sociale pour plus de détails

Justice

- Maison transfrontalière de Justice et du Droit de St Julien : 04 50 74 86 86, ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 12h
www.cc-genevois.fr/fr/vie-pratique-et-services/vos-droits/les-services-de-la-mtjd
- Tribunal d'Instance d'Annemasse : 04 50 84 05 50
www.ca-chambery.justice.fr/index.php?xrubrique=10741&ssrubrique=10759&article=14356
- Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains : 04 50 81 20 00
www.ca-chambery.justice.fr/index.php?rubrique=10741&ssrubrique=10758&article=14354

Enfance

- Relais d'Assistantes Maternelles 04 50 95 91 40
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h
- Centres Aérés :
Collonges-sous-Salève : camps thématiques, escalade, piscine, ping-pong, canyoning... Infos sur www.collonges-sous-saleve.fr/enfance-et-jeunesse
- Cervonnex : infos sur <http://www.st-julien-en-genevois.fr/3/famille/74/enfance/77/l-accueil-de-loisirs-cervonnex-mercredi-et-vacances-scolaires.html>
- Le Châble-Beaumont : infos sur www.famillesrurales.org

Sécurité

- Gendarmerie de Saint-Julien :
Adresse : 4, chemin de Certoux
Tél. : contactez le 17
- Centre de Secours de Saint-Julien :
Adresse : 7, avenue Louis Armand
Tél. : 04 50 35 00 16
- Téléalarme 74 d'Annecy : 04 50 33 20 60 -
04 50 22 76 48 7j/7 24h/24 ou telealarme74@cg74.fr
- Police suisse :
Adresse : rue de la Fontanette 18 - 1227 CAROUGE/GE
Tél. : 022 427 66 10
- Police Pluricommunale :
Adresse : Mairie de Saint-Julien
Tél. : 04 50 35 19 25

Emploi

- Pôle Emploi de Saint-Julien : 3949 pour les demandeurs et 3995 pour les employeurs
Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 et le vendredi de 8h30 à 12h30
www.pole-emploi.fr/annuaire/saint-julien-en-genevois-74044

Secours

- Police : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Appel d'urgence européen : 112
- SOS médecins : 3624
- Fil Santé jeunes : 0 800 235 236
- SIDA info service : 0 800 840 800
- Drogue info service : 0 800 23 13 13
- Enfance maltraitée : 0 800 05 41 41 ou 119
- SOS viols : 0 800 05 95 95
- Croix rouge écoute : 0 800 858 858
- SAMU social : 0 800 306 306 ou 115
- Violence conjugale : 3919
- Allô escroquerie : 0 811 02 02 17
- Animaux secours à Arthaz : 04 50 36 02 80
ou info@animaux-secours.fr

Restauration

- AUBERGE COMUNALE : route de la Bossenaz
ARCHAMPS, 04 50 94 10 52
- Restaurant BRUN : route du Coin
ARCHAMPS, 04 50 43 60 26
- B com BRASSERIE : rouet de Collonges
ARCHAMPS, 04 50 31 23 23
- Buffalo Grill : route de la Muraz
ARCHAMPS, 04 50 43 65 20
- TUTTI SPAGHETTI : 2^{ème} avenue
ARCHAMPS, 04 50 43 29 88
- PIZZAS PTI BILLIG : place de la mairie
ARCHAMPS le dimanche soir, 06 99 20 07 55
- Fromagerie-Charcuterie LAFFIN Yvan : arrêt à
Blécheins les vendredis de 9h30 à 10h55 :
06 87 07 55 15
(contacter la mairie si vous souhaitez en acheter).



Lieux de culte

- Eglise Saint-Maurice d'Archamps (Nouvel abbé :
Père Alain FOURNIER-BIDOZ)
- Paroisse Saints-Pierre-et-Paul en Genevois
- Sts-pierre-et-paul@diocese-annecy.fr
Tél. : 04 50 49 20 89



Mairie d'Archamps

B.P.40 - ARCHAMPS
74165 COLLONGES-SOUS-SALÈVE cedex

Tél. 04 50 43 62 18 - Fax 04 50 43 68 13
accueil@mairie-archamps.fr